

RÉDACTION

ADMINISTRATION

BUREAU DES ABONNEMENTS

Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr. 2.50	6.—	10.—	20.—
Etranger	4.—	10.—	19.—	38.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
Compte de chèques postal 116 64

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicités

S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ

Les 11-Place

FRIBOURG

PREX DES ANNONCES

Canton	1 ^{re} insertion	20 cent.	1 ^{er} jour
Suisse	les suivantes	15	2 ^e jour
Etranger	25	10	3 ^e jour
Réclames	15	5	4 ^e jour

Nouvelles du jour

La Suisse et le siège de la Ligue des nations.

L'occupation d'Adalia par les Italiens.

La conférence de Paris hésite entre Genève et Bruxelles pour le siège de la Ligue des nations. Tout en comprenant le vif et raisonnable désir des Belges, nous souhaitons, par patriotisme, que Genève l'emporte. Il a été question aussi de Versailles et de Rome. Mais on ne s'est pas arrêté longtemps à ces propositions, parce que la conférence sent que le siège de la Ligue ne doit pas se trouver dans la capitale ou sur le territoire d'une des grandes puissances. La Hollande a été éliminée, parce qu'on ne veut pas que la Ligue paraisse recueillir l'héritage de la conférence de La Haye, de peu heureuse mémoire. La Belgique fait de grands efforts, pour obtenir la préférence en faveur de Bruxelles. Mais les événements ont montré, dit-on en Angleterre, que la Ligue de la paix n'y jouirait pas d'une absolue sécurité. Aussi les avis penchent-ils du côté de Genève. Un journal de Londres ajoute que la situation géographique et stratégique de Genève est une puissante recommandation et que « la forte neutralité du peuple suisse » est une considération d'un poids considérable.

Ce dernier argument nous réjouit particulièrement.

Un vent de conciliation souffle sur les hommes chargés de préparer les conditions de paix. Le maréchal Foch résoudre la question de Dantzig en ménageant quelque peu l'Allemagne. Dans le conseil des Quatre, on est d'avis de traiter en douceur avec le gouvernement bolchéviste de Budapest.

On mande de Paris au *Corriere della Sera* que les discussions de la conférence de la paix au sujet de la question du Rhin sont entrées dans la période décisive. L'accord semble fait sur le point suivant : l'Allemagne n'aura pas le droit de tenir des garnisons ni de conserver des fortresses sur la rive gauche du Rhin. Cette interdiction sera étendue, sur la rive droite, à une bande de territoire large d'au moins cinquante kilomètres. Pour ce qui concerne le bassin de la Sarre, il semble acquis que la France aura le droit d'exploiter l'ensemble du bassin minier à titre de réparation. Il est même possible que toute la région de la Sarre soit constituée en une entité politique distincte, dont le statut serait encore à régler.

Pour rétablir l'ordre public dans la ville turque d'Adalia, l'Italie a donc pris pied en Asie Mineure. Si l'événement ne revêt pas, comme le dit le *Corriere d'Italia*, de caractère politique, il n'en a pas moins son importance. Adalia est une ville importante du vilayet de Konia, qui correspond à l'antique Pamphylie et à une partie de la Lycie et de la Cilicie. La ville compte 36,000 habitants en grande majorité turcs ; il y a aussi des Grecs et des Israélites. Voisin de l'île de Rhodes, où les Italiens, depuis la guerre de Tripolitaine, ont une base navale, Adalia est considérée, au-delà des Alpes, comme la porte d'entrée de l'Italie dans l'empire turc. C'est dans cette région d'ailleurs que les Italiens ont obtenu du gouvernement ottoman, il y a quelques années, une importante concession de chemin de fer. La presse italienne dit clairement que l'occupation d'Adalia doit être considérée comme un point de départ pour « bien d'autres revendications et bien plus importantes ».

Le comte Caroli, le Coriolan hongrois, qui avait déchainé la révolution dans sa patrie, de dépit d'avoir été toujours tenu à l'écart du gouvernement, et qui a ensuite précipité la Hongrie dans le bolchévisme, pour se venger de ce que les Alliés dédaignaient ses avances, est aujourd'hui maudit de tous ceux de ses compatriotes qui ne sont pas des disciples de Lénine. Le régime bolchéviste qui règne à Budapest rivalise de frénésie avec celui de Moscou. Il en est déjà aux mesures les plus extravagantes et les plus odieuses, dans l'ordre économique et dans l'ordre politique. Quant à sa manière d'être à l'égard

de la religion, on en jugera par ce simple échantillon : tout prêtre est hors la loi ; un ecclésiastique ne peut recouvrer ses droits de citoyen qu'au prix de l'apostasie.

Les Alliés ont envoyé en Hongrie le général Smuts, le politicien boer ami de M. Lloyd George, pour voir ce qu'il y a à faire. Le général Smuts est le même qui, pendant l'avant-dernière phase de la guerre, avait déjà été chargé d'une mission diplomatique en Suisse, où il s'était rencontré avec un homme politique autrichien, pour traiter d'une paix séparée avec l'Autriche-Hongrie. Ce choix est le signe que les Alliés veulent essayer d'une négociation avant de se lancer dans l'aventure d'une expédition militaire. Il eût été préférable de prévenir le mal au lieu de laisser aller les choses au point où elles sont venues. Une fois l'armistice signé, il aurait fallu intimor aux Tchèques, aux Serbes et aux Roumains de ne pas anticiper sur les décisions de la conférence de Paris par l'occupation des territoires qu'ils jugeaient devoir leur revenir. Au lieu de cela, les voisins de la Hongrie se sont emparés des deux tiers du pays (la Croatie non comprise), de la plus grande partie de ses mines, de ses salines, de ses charbonnages et de ses chemins de fer et ont laissé aux Magyars un pays réduit au tiers de son étendue, dépourvu de ses principales ressources et grevé d'une indemnité de guerre de 15 milliards qu'il aurait à payer à l'Italie. Si du moins tout cela s'était fait en vertu d'un plébiscite des populations, conformément au programme wilsonien. Mais il n'en a pas été question, de sorte que 800,000 Hongrois se sont trouvés pris dans le coup de filet tchèque, pendant que le râteau serbe ramassait pêle-mêle, pour en faire des sujets des Karageorgievitch, 800,000 Magyars et 600,000 Allemands et que la Roumanie s'incorporait 2 millions 400,000 Hongrois, parmi les 4 millions d'habitants de la Transylvanie et de la Hongrie orientale.

Ce n'est certainement pas ainsi que les hommes d'Etat de l'Entente s'étaient figuré le règlement de la question austro-hongroise. Nous assistons à la réalisation de l'avertissement que le comte Andrassy donnait aux Alliés, dans son appel à leur sagesse, à l'occasion de l'armistice : « Un peuple qui n'a plus rien à perdre est un danger pour l'humanité. »

Toutes sortes de nouvelles sensationnelles ont paru, en ces derniers temps, dans la presse italienne sur les relations entre le Saint-Siège et le gouvernement italien. On a dit, par exemple, que le Vatican allait nommer un ambassadeur auprès du Quirinal, ce qui impliquerait la reconnaissance officielle du gouvernement italien par le Pape. On a dit encore que l'Italie aurait également son représentant auprès du Saint-Siège et qu'elle lui verserait l'indemnité de trois millions prévue par la loi des garanties.

Ce sont là de pures suppositions ou inventions de journalistes ; elles ne reposent sur aucun fondement. Toutefois, on mande de Rome au *Corriere della Sera* qu'il y a eu récemment des pourparlers entre le Saint-Siège et le gouvernement italien. On a, de part et d'autre, tâté le terrain. Bien que ces pourparlers n'aient abouti à aucun résultat pratique, ajoute le journal milanais, ils ont témoigné de la bonne volonté des deux parties.

Nouvelles diverses

Le *Vorwärts*, organe des socialistes allemands, publie un appel aux ouvriers et ouvrières les invitant de chômer le 1^{er} mai afin de manifester solidairement par un jour de chômage contre la guerre et le militarisme.

— A Berlin, le ministre de la guerre Noske a promulgué un décret en faveur de la protection des cheminots désireux de travailler.

— Une dépêche Wolff dit que M. Bauer, de Mayence, du parti du centre, député de la Chambre hessoise, a été arrêté par les Français alors qu'il se rendait à Darmstadt ; on ignore le motif de cette mesure.

Au Conseil national

Berne, 4 avril.

Les Suisses expulsés de l'étranger

M. Rikli pose la question que voici :

« Quelles mesures le Conseil fédéral a-t-il prises ou compte-t-il prendre pour rétablir dans leurs droits les nombreux Suisses à l'étranger, qui, au cours de la guerre, ont été expulsés injustement par les différents Etats belligérants ou qui ont été lésés d'une autre façon ? »

M. Rikli déclare ne viser aucun Etat en particulier. Il s'agit d'obtenir de justes réparations pour des Suisses victimes d'abus de pouvoir. On en a trouvé en prison sous le coup d'accusations fantastiques. Il est compréhensible que, étant données les conjonctures, le Conseil fédéral n'ait pu prendre toujours le ton qu'il aurait fallu pour défendre nos compatriotes. Mais, même là où il aurait pu parler librement, il ne l'a pas fait avec l'énergie désirable.

L'interpellateur demande que les dossiers soient transmis à un tribunal impartial. Cinq cents Suisses ont été spoliés injustement ; il faut qu'ils obtiennent réparation.

M. Calonder, conseiller fédéral : Pendant la guerre, le Conseil fédéral n'a pu agir à l'étranger. Les gouvernements des pays en guerre entendaient être maîtres chez eux et invoquaient l'état de nécessité.

Beaucoup de nos concitoyens ont subi de graves injustices. En Allemagne, on les contraignait au domicile forcé ; en France, on les a expulsés sans autre forme de procès ; en Italie et en Autriche, on a employé l'un et l'autre systèmes. Les dénonciations les plus suspectes ont été accueillies et ont suffi pour qu'on malmenât des innocents. Quand le Département politique prenait leur cause en mains, on lui répondait : Nous ne vous devons aucune explication.

Il est injuste de dire que le Conseil fédéral est resté inerte ; il a fait tout ce qui dépendait de lui.

Les Suisses expulsés d'Allemagne ne veulent pas retourner dans ce pays ; ceux qui ont été expulsés de France veulent y rentrer, mais réhabilités ; ils tiennent essentiellement à cette réparation d'honneur. Malheureusement, le gouvernement français ne veut pas encore entrer en matière ; il se fonde sur ce que l'état de guerre persiste et dit qu'il n'y a rien à faire avant que la paix ait été signée. L'Italie se montre plus accommodante.

Si nous n'obtenions pas justice pour nos concitoyens, nous devrions envisager des mesures de représailles.

Le Conseil fédéral a accordé de nombreux secours. La dépense totale sera d'un million.

M. Rikli se déclare satisfait.

M. Stadlin (Zoug) dépose une motion ainsi conçue : « Le Conseil fédéral est invité à développer l'action de secours engagée au profit des Suisses en détresse à l'étranger, notamment dans les Etats centraux et en Russie, et à prendre toutes les mesures pour améliorer rapidement et d'une manière suffisante leurs conditions d'existence. » 93 députés appuient la motion.

M. Calonder déclare accepter la motion.

L'affaire des bombes de Zurich

M. de Rabours (Genève) interpelle sur les mesures que le Conseil fédéral compte prendre à l'égard de personnalités étrangères ressortissant à la légation allemande ou attachées au consulat allemand et qui ont organisé, pendant la guerre, des services de propagande terroriste et révolutionnaire sur le territoire de la Confédération.

C'est en Suisse que les agents de ce service ont déployé leur principale activité. Deux fois par semaine régulièrement, des caisses de bombes, revolvers et grenades arrivaient au consulat allemand de Zurich et de là devaient partir pour l'Italie.

M. Calonder, conseiller fédéral : Le Conseil fédéral est décidé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger la neutralité et le bon renom du pays. C'est son devoir. Les intrigues étrangères ont toute notre réprobation. Toutes les fois qu'un individu est convaincu de ces sortes de manœuvres, nous sévissions, mais on ne peut prendre de mesures contre les personnes qu'au vu d'une inculpation précise.

M. de Rabours est pariellement satisfait.

L'importation d'armes en contrebande

M. Schmid (Zurich) interpelle : « Le Conseil fédéral sait-il que la protection de notre frontière a été insuffisante, et notamment que des armes de tous genres ont été importées en contrebande ? Quelles mesures le Conseil fédéral a-t-il prises ou compte-t-il prendre pour protéger efficacement nos frontières ? » Au moment de la démobilisation allemande, les armes et munitions ont été laissées aux soldats. Ceux-ci les ont vendues ; on a pu avoir en Allemagne des mitrailleuses pour 15 francs et des fusils pour 4 francs. L'importation de ces armes en Suisse est un danger. Des bandes organisées de contrebandiers se sont créées à nos frontières. Des in-

dices font croire que des mitrailleuses ont franchi la frontière. Le Conseil fédéral doit porter son attention sur ces faits et intervenir énergiquement.

M. Motta, conseiller fédéral, fait l'historique des mesures prises contre la contrebande. A fin 1916, les douanes ont demandé l'appui de l'armée. Aujourd'hui, les volontaires, bien soldés, comptent huit compagnies avec 2200 hommes à la frontière nord-est, 260 gendarmes d'armée, 160 gardes-frontière. A Bâle, une compagnie ; entre Kaiserstuhl et Birsfelden, d'autres troupes. En tout, 2900 volontaires, 400 gendarmes d'armée, 250 gardes-frontière. La fermeture hermétique est impossible. Ces troupes suffisent à constituer un cordon de police. Le 26 novembre, le Conseil fédéral a pris un arrêté concernant l'interdiction d'importation d'armes, matériel de guerre, explosifs. Des enquêtes sont en cours. Les bruits répandus par certains journaux sont très exagérés.

L'interpellation Musy

A la fin de la séance de ce jour, des explications intéressantes se sont échangées entre M. Musy et M. le conseiller fédéral Motta. On sait que M. Rothenberger, conseiller national de Bâle-Ville, n'avait pu faire triompher, lors de la discussion sur le projet d'impôt de guerre, sa proposition tendant au prélèvement d'une somme de 200 millions en faveur de l'assurance-vieillesse et invalidité. Il cherche maintenant à porter la question devant le peuple par la voie d'une initiative constitutionnelle. Les journaux ont publié dernièrement le texte de cette initiative, qui a reçu l'approbation d'une nombreuse assemblée convoquée à Bâle. D'après la formule, provisoire selon les us, définitive selon les autres, qui a été adoptée, le projet constitutionnel de M. Rothenberger et de ses amis soustrait à l'impôt sur les bénéfices de guerre une tranche de 250 millions pour l'affecter au fonds de la future assurance-vieillesse et invalidité. Si cette initiative devait être adoptée, il s'ensuivrait que la perception du nouvel impôt de guerre pour l'extinction de la dette de mobilisation devrait se prolonger bien au-delà du délai de seize ans.

Cette offensive, qui remet en question le compromis voté par les Chambres, a déterminé M. Musy à déposer l'interpellation suivante : « Le Conseil fédéral est prié d'indiquer au parlement quel accueil il réservera à l'initiative Rothenberger et quelles seraient, selon lui, les conséquences de l'acceptation de cette initiative pour la durée de la perception de l'impôt de guerre renouvelé. »

Va-t-on, dit M. Musy, reste inerte en face de l'initiative Rothenberger, qui menace le compromis sur lequel repose le projet soumis à la consultation populaire du 4 mai ? Si cette initiative aboutit, nous aurions nous-mêmes forgé l'arête de l'impôt direct. Nous serions les artisans de cet impôt fédéral permanent que nous avons toujours combattu.

La situation financière de la Confédération n'est pas telle qu'il faille introduire, pour la sauver, des systèmes fiscaux inadmissibles. Cette situation dépend, en somme, d'un facteur politique. Est-ce que nous échapperons au désordre et à la révolution ? Si la vague bolchéviste, qui commence à gagner l'Autriche, vient battre nos frontières, est-ce que nous tiendrons ? Tout est là. C'est par là seulement que notre situation financière deviendra grave. Au contraire, si l'ordre et la paix continuent à régner chez nous, la solution financière sera vite trouvée. Qu'est-ce qu'un milliard ? C'est le produit de notre activité économique en quatre mois. Combien plus grave est la situation financière des pays belligérants !

Nous n'avons donc pas à nous inquiéter outre mesure. On nous dit, il est vrai, qu'il faudra de l'argent pour les œuvres sociales. Mais est-il nécessaire pour cela d'anéantir les cantons ? On a introduit l'impôt fédéral sur le timbre, on parle de frapper encore des successions collatérales, etc. Que restera-t-il aux cantons ?

Nous voulons des explications. Si l'on prélève 200 ou 250 millions pour l'assurance-vieillesse et invalidité, outre les 80 millions prélevés pour l'assistance en cas de chômage, on crée une situation que nous n'avons pas voulue. Lorsque nous avons adopté le compromis, nous avons en même temps repoussé la proposition de M. Rothenberger. Laissera-t-on cette proposition revivre sous une nouvelle forme ? Il y a là une question de bonne foi. Je regrette, pour ma part, qu'on n'en soit pas resté à la solution que j'avais proposée au mois de septembre. On avait décidé de limiter à 500 millions le produit du nouvel impôt de guerre. C'était bien suffisant. Nous avons le temps et les moyens de faire face à la situation.

Si le Conseil fédéral ne réagit pas contre l'initiative Rothenberger, nous voterons contre le projet de renouvellement de l'impôt de guerre, le 4 mai prochain.

Après le discours de M. Musy, la parole est prise immédiatement par M. Motta, au nom du Conseil fédéral.

J'espère, dit-il, que l'initiative Rothenberger n'aboutira pas. Mon optimisme se fonde sur le bon sens même des auteurs de cette initiative.

Les partisans de l'initiative forment une coalition hétérogène. M. Rothenberger lui-même n'a dit que le texte de l'initiative n'était pas encore définitif. Je lui ai demandé s'il pensait que le prélèvement de 250 millions devait avoir pour effet une prolongation correspondante de la perception de l'impôt de guerre. Il m'a déclaré que ce n'était pas son avis. Mais il y a derrière l'initiative des éléments socialistes qui ont leurs visées particulières. Est-ce la tendance socialiste ou l'autre tendance qui l'emportera dans la rédaction de la formule définitive ? C'est ce que nous verrons. Quant au Conseil fédéral, il est bien entendu qu'il reste l'adversaire de l'initiative. Il ne pourrait pas changer d'attitude sans manquer à son rôle de gardien vigilant de la paix dans le pays. Le Conseil fédéral tiendra parole envers ceux qu'il a engagés à voter l'impôt de guerre selon le compromis intervenu.

M. Motta conclut en disant que le rejet de l'impôt de guerre serait un malheur pour le pays. Le gain financier serait compensé. Nous n'avons pas que, en dehors du milliard dont nous avons besoin pour l'extinction de la dette de mobilisation, nous devons encore trouver de 100 à 110 millions pour le rétablissement de l'équilibre budgétaire. Puis, nous devons faire face aux œuvres sociales avec l'impôt sur le tabac, sur l'alcool et sur la bière. Nous ne pouvons plus compter sur les impôts de consommation. Souhaitons que le vote du 4 mai soit une victoire véritable pour la démocratie. Je connais trop les sentiments patriotiques de M. Musy pour douter un instant de son appui dans cette œuvre de restauration financière. J'adresse à tous les députés un appel pressant, afin que la journée du 4 mai ne trompe pas nos espérances. Après avoir été un asile de la paix pendant la guerre, la Suisse doit rester un asile de l'ordre pendant la paix.

M. Musy remercie M. Motta pour ses déclarations rassurantes. Il tient cependant à faire observer que, pour rétablir l'équilibre du budget, il ne faut pas tout demander à la fortune. On pourrait trouver une recette annuelle d'au moins 50 millions par d'autres moyens, que j'indiquerai en temps voulu.

M. Muehler (St-Gall) estime que la question est trop importante pour que le débat soit limité à un simple dialogue entre M. Musy et M. Motta. Il demande donc l'ouverture de la discussion générale sur l'interpellation.

Cette proposition est rejetée par 49 voix contre 29.

bon sens même des auteurs de cette initiative. Les partisans de l'initiative forment une coalition hétérogène. M. Rothenberger lui-même n'a dit que le texte de l'initiative n'était pas encore définitif. Je lui ai demandé s'il pensait que le prélèvement de 250 millions devait avoir pour effet une prolongation correspondante de la perception de l'impôt de guerre. Il m'a déclaré que ce n'était pas son avis. Mais il y a derrière l'initiative des éléments socialistes qui ont leurs visées particulières. Est-ce la tendance socialiste ou l'autre tendance qui l'emportera dans la rédaction de la formule définitive ? C'est ce que nous verrons. Quant au Conseil fédéral, il est bien entendu qu'il reste l'adversaire de l'initiative. Il ne pourrait pas changer d'attitude sans manquer à son rôle de gardien vigilant de la paix dans le pays. Le Conseil fédéral tiendra parole envers ceux qu'il a engagés à voter l'impôt de guerre selon le compromis intervenu.

M. Motta conclut en disant que le rejet de l'impôt de guerre serait un malheur pour le pays. Le gain financier serait compensé. Nous n'avons pas que, en dehors du milliard dont nous avons besoin pour l'extinction de la dette de mobilisation, nous devons encore trouver de 100 à 110 millions pour le rétablissement de l'équilibre budgétaire. Puis, nous devons faire face aux œuvres sociales avec l'impôt sur le tabac, sur l'alcool et sur la bière. Nous ne pouvons plus compter sur les impôts de consommation. Souhaitons que le vote du 4 mai soit une victoire véritable pour la démocratie. Je connais trop les sentiments patriotiques de M. Musy pour douter un instant de son appui dans cette œuvre de restauration financière. J'adresse à tous les députés un appel pressant, afin que la journée du 4 mai ne trompe pas nos espérances. Après avoir été un asile de la paix pendant la guerre, la Suisse doit rester un asile de l'ordre pendant la paix.

M. Musy remercie M. Motta pour ses déclarations rassurantes. Il tient cependant à faire observer que, pour rétablir l'équilibre du budget, il ne faut pas tout demander à la fortune. On pourrait trouver une recette annuelle d'au moins 50 millions par d'autres moyens, que j'indiquerai en temps voulu.

M. Muehler (St-Gall) estime que la question est trop importante pour que le débat soit limité à un simple dialogue entre M. Musy et M. Motta. Il demande donc l'ouverture de la discussion générale sur l'interpellation.

Cette proposition est rejetée par 49 voix contre 29.

Un emprunt à lots de 400 millions pour le fonds des retraites

Avec une trentaine de députés, parmi lesquels MM. Choquard, Grand, Musy, von Strong et Walther, le chef de la députation bernoise, M. Hirter, a déposé, le 25 mars, la motion suivante : « Le Conseil fédéral est invité à présenter un rapport sur la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de prévoir l'émission d'un emprunt à lots de 400 millions de francs en faveur des retraités pour la vieillesse. »

Développant cette motion, M. Hirter fait d'abord remarquer qu'elle rend inutile l'initiative Rothenberger. L'emprunt proposé aura le double avantage de supprimer un conflit et de réunir les capitaux nécessaires pour la création des retraites pour la vieillesse. Il est improbable qu'on puisse y aboutir par d'autres moyens. L'emprunt pourrait être émis par les banques et les bureaux de postes avec l'aide d'une bonne campagne de presse. Il ne s'agit pas d'une simple loterie. Le souscripteur n'est pas exposé à perdre son capital, qui est remboursable avec un intérêt de 2 1/2 %. Ce n'est pas un moyen nouveau. Plusieurs cantons suisses, notamment Genève, Fribourg, etc., ont émis des emprunts à lots. A l'étranger, l'orateur cite l'exemple du Crédit foncier de France et l'opinion de M. Lurz, ancien ministre des finances du royaume d'Italie, qui propose de couvrir tous les frais de guerre par un vaste emprunt à lots.

M. Motta, chef du département des finances : L'idée première de cet emprunt est venue de la Banque nationale. Le Conseil fédéral accepte la motion, mais non sans réserves. Le service de cet emprunt de 400 millions coûterait annuellement 12 millions. Si nous plaçons au 5 1/2 % les capitaux ainsi réunis, placement très avantageux, la Confédération retirerait de cette opération le bénéfice net de 10 millions par an. Vaut-il la peine de faire une pareille opération pour un si modeste résultat ? Ne pourrait-on pas tirer ces 10 millions d'une autre source ?

M. Motta se demande, en outre, si l'émission d'un emprunt à lots de 400 millions peut réussir en Suisse. Et s'il réussit, est-il dans l'intérêt de l'Etat de favoriser cette sorte d'opérations. Ce serait contraire aux idées reçues et à la mentalité du peuple suisse. On connaît le bon sens, l'honnêteté foncière de nos détenteurs d'argent. L'orateur rappelle à ce propos la parole de Frankkön : « Celui qui fait croire au peuple qu'on peut arriver à la fortune et à la richesse autrement que par le travail est unempoisonneur du peuple. »

La Suisse doit-elle entrer dans cette voie sans

bon sens même des auteurs de cette initiative. Les partisans de l'initiative forment une coalition hétérogène. M. Rothenberger lui-même n'a dit que le texte de l'initiative n'était pas encore définitif. Je lui ai demandé s'il pensait que le prélèvement de 250 millions devait avoir pour effet une prolongation correspondante de la perception de l'impôt de guerre. Il m'a déclaré que ce n'était pas son avis. Mais il y a derrière l'initiative des éléments socialistes qui ont leurs visées particulières. Est-ce la tendance socialiste ou l'autre tendance qui l'emportera dans la rédaction de la formule définitive ? C'est ce que nous verrons. Quant au Conseil fédéral, il est bien entendu qu'il reste l'adversaire de l'initiative. Il ne pourrait pas changer d'attitude sans manquer à son rôle de gardien vigilant de la paix dans le pays. Le Conseil fédéral tiendra parole envers ceux qu'il a engagés à voter l'impôt de guerre selon le compromis intervenu.

M. Motta conclut en disant que le rejet de l'impôt de guerre serait un malheur pour le pays. Le gain financier serait compensé. Nous n'avons pas que, en dehors du milliard dont nous avons besoin pour l'extinction de la dette de mobilisation, nous devons encore trouver de 100 à 110 millions pour le rétablissement de l'équilibre budgétaire. Puis, nous devons faire face aux œuvres sociales avec l'impôt sur le tabac, sur l'alcool et sur la bière. Nous ne pouvons plus compter sur les impôts de consommation. Souhaitons que le vote du 4 mai soit une victoire véritable pour la démocratie. Je connais trop les sentiments patriotiques de M. Musy pour douter un instant de son appui dans cette œuvre de restauration financière. J'adresse à tous les députés un appel pressant, afin que la journée du 4 mai ne trompe pas nos espérances. Après avoir été un asile de la paix pendant la guerre, la Suisse doit rester un asile de l'ordre pendant la paix.

M. Musy remercie M. Motta pour ses déclarations rassurantes. Il tient cependant à faire observer que, pour rétablir l'équilibre du budget, il ne faut pas tout demander à la fortune. On pourrait trouver une recette annuelle d'au moins 50 millions par d'autres moyens, que j'indiquerai en temps voulu.

M. Muehler (St-Gall) estime que la question est trop importante pour que le débat soit limité à un simple dialogue entre M. Musy et M. Motta. Il demande donc l'ouverture de la discussion générale sur l'interpellation.

FRIBOURG

† M. Charles de Buman

Un homme d'un noble caractère et d'une haute éducation vient de mourir : M. Charles de Buman, ancien député et ancien juge de paix, est décédé à Belfaux, hier vendredi.

La maison où M. Charles-Louis de Buman a rendu le dernier soupir est celle où il était venu au monde, 87 ans auparavant. Il était né le 24 octobre 1832 ; son père, M. François de Buman, avait été colonel des Cent-Suisses ; sa mère appartenait à la famille Le Vaillant Du Châtel.

Le jeune Charles Buman commença ses études chez les Jésuites de Fribourg, de 1841 à 1847, où ils furent expulsés, et alla les continuer au Petit Séminaire de Vaux, puis en Alsace, à Paris et à Neuchâtel, où il prépara son examen pour l'École centrale des arts et manufactures, à Paris. Il avait, en effet, le goût des sciences. Revenu au pays, il se présenta pour la chaire de physique qui venait d'être fondée au Lycée du collège Saint-Michel. Il fut nommé, en 1858, professeur de physique et de chimie. Quatre ans plus tard, il fut chargé de la surveillance spéciale de la section industrielle, avec le titre de préfet de cette section. Il demeura professeur jusqu'en 1883, où il quitta l'enseignement, y laissant le souvenir d'un maître ponctuel et précis, parfois redouté des élèves, mais dont ceux-ci éprouvaient bientôt le grand cœur.

M. Charles de Buman avait épousé, en 1863, M^{lle} Louise de Weck, sœur de Louis Weck-Reynold ; la même année, il entra dans la vie publique comme député au Grand Conseil, en remplacement de l'ancien chancelier Werro, démissionnaire. Les questions scolaires l'intéressaient particulièrement. En 1867, il présenta une motion en faveur de la révision de la loi sur l'instruction publique. Sa motion fut acceptée et le gouvernement fit sien les vœux que M. le député Buman avait énoncés touchant l'organisation de l'enseignement. Après sa sortie de la carrière professorale, en 1885, M. Buman fut nommé membre de la commission des études (section technique).

En 1884, M. Charles de Buman fut appelé aux fonctions de syndic de Belfaux. Il demeura syndic pendant dix ans et donna à la commune dont il dirigeait les destinées les preuves d'une sollicitude éclairée.

M. Buman avait été appelé, en 1880, à siéger comme juge suppléant dans le tribunal de la Sarine ; en 1883, il fut nommé juge, et, l'année suivante, vice-président. La judicature convenait éminemment à son caractère droit et à son esprit impartial. Aussi, en 1887, fut-il élu au poste de juge de paix du 3^{ème} cercle de la Sarine. Il le garda douze ans et ne rendit pas moins de services à ses concitoyens dans ces fonctions qu'il ne leur en avait rendu comme syndic.

Sa retraite comme juge de paix fut bientôt suivie de sa démission comme député ; il la donna en 1901, après avoir appartenu pendant huit ans au Grand Conseil. M. Buman était un vif parlementaire, d'une courtoisie achevée, discutait avec précision. En 1908, M. de Buman abandonna également les fonctions de juge au tribunal de la Sarine, où il avait fait sa dignité figure pendant vingt-huit ans. Il s'était retiré, trois ans auparavant, de la commission des études, à laquelle il avait appartenu vingt ans et où il n'avait cessé de manifester un zèle toujours vif pour la cause de l'instruction.

Celle de la religion ne lui tenait, cela va sans dire, pas moins à cœur. M. de Buman montra constamment l'exemple d'un homme de foi et d'un pieux chrétien. En 1893, il avait présidé le comité d'organisation des fêtes en l'honneur du jubilé pontifical de Léon XIII. M. Buman faisait partie du Tiers-Ordre franciscain et de la Conférence de Saint-Vincent de Paul. C'est dire qu'il unissait, comme le doit un chrétien, la pratique des œuvres de charité à la profession des sentiments religieux.

M. Charles de Buman avait à cœur tout ce qui touche au bien du pays. Il était membre de la Société économique, qu'il a présidée pendant trois ans, de 1901 à 1904. Fils de soldat, il avait aimé le service militaire et son brevet de capitaine de carabiniers, daté de 1870, porte témoignage de la satisfaction de ses chefs pour la manière dont il remplissait les devoirs de son grade.

M. de Buman était l'homme du devoir. Professeur, il ne se contentait pas de donner son cours ; il s'attachait à ses élèves et stimulait leurs efforts par les marques d'intérêt qu'il leur donnait et l'affection qu'il leur témoignait. Député, il remplissait son mandat avec une conscience délicate. Syndic et juge, il se montra profondément dévoué à la chose publique et plein du désir de voir régner l'ordre et la paix dans la sphère où s'étendait son influence. Il était l'homme d'expérience et de bon conseil dont on venait solliciter les avis de bien loin à la ronde. Dans la paroisse, il fut un sujet d'édification pour tous, un appui pour le pasteur et le bienfaiteur large et discret de l'église. M. de Buman avait le cœur généreux, l'esprit vif et orné, et toujours empressé à s'instruire par de solides lectures ; l'oisiveté lui était inconnue ; il s'occupait sans cesse et utilement. C'est un excellent Fribourgeois et un grand chrétien qui vient de nous quitter.

Par téléphone, de Romont :

Après les terribles coups frappés aux Rochettes, la grippe fait mine de s'arrêter. On en signale cependant encore quelques cas, dont l'un assez grave, à l'Orphelinat de la ville.

A Hémens, M. Henri Mugny, dont la femme a été emportée la semaine dernière, vient de succomber à son tour.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Jubilé

Aujourd'hui, samedi, 5 avril, il y a 500 ans qu'est mort le grand prédicateur et thaumaturge saint Vincent Ferrer. Il était né à Valence, en Espagne. Le 5 février 1867, à l'âge de dix-sept ans, il reçut l'habit dominicain. Les temps alors étaient des plus tristes. La peste et les schismes ravageaient l'Europe. Frère Vincent, tombé gravement malade, fut guéri dans une apparition et envoyé pour prêcher aux peuples et aux nations la conversion et le jugement dernier. C'est ainsi que l'illustre fils de saint Dominique, plein des dons de l'Esprit saint, traversa en apôtre l'Espagne, la France, l'Italie septentrionale, les terres de Genève, de Lausanne, de Fribourg, opérant partout des conversions en masse et des miracles de tout ordre les plus étonnants. Il mourut le mercredi de la semaine de la Passion, le 5 avril 1419, âgé de 70 ans, à Vannes, dans la Bretagne. Qu'il prie pour nous tous !

Confédération

Vingt mille visiteurs américains

Des officiers américains, qui ont accompagné jusqu'à Genève un convoi de farine, ont déclaré que, au mois de mai prochain, 20,000 officiers, sous-officiers et soldats américains viendraient visiter la Suisse.

Les Suisses de Roumanie

Deux cents de nos compatriotes fixés en Roumanie sont arrivés mercredi à Buchs, par train spécial. Ils ont continué de là leur voyage sur Zurich, Berne et Genève.

Des petits Viennois

Il est arrivé jeudi, à Buchs, un convoi de cinq cents petits Viennois, fillettes et garçons de 7 à 13 ans, dont la pauvre mine faisait pitié. Ils ont été acheminés sur Berne, où ils seront hébergés dans les familles qui se sont inscrites pour les recevoir.

La succession de M. de Goumoëns

M. de Goumoëns, directeur de l'office fédéral de l'alimentation, dont l'état de santé exige d'urgence un repos immédiat, a sollicité un congé provisoire de trois mois. Pour lui succéder à la direction de cet office, on parle de M. le conseiller national Bersier, sous-directeur à la S. S. S., et de M. Schwartz, chef de la division des marchandises du Département de l'économie publique.

Union interparlementaire

Dans sa réunion du 3 avril, le groupe suisse de l'Union interparlementaire internationale a nommé, en remplacement de M. Adalbert Wirz, conseiller aux Etats démissionnaire, M. G. de Montmarch, conseiller aux Etats, comme membre de son bureau. Celui-ci comprend un représentant de chacun des partis politiques de l'Assemblée fédérale ; il est présidé par M. Scherrer-Füllmann, de Saint-Gall, conseiller national.

M. Humbert-Droz de nouveau arrêté

M. Jules Humbert-Droz, ayant violé l'engagement qu'il avait pris par écrit vis-à-vis de la justice militaire de s'abstenir de toute propagande antimilitariste, s'il était mis en liberté provisoire, le lieutenant-colonel Thélin, grand-juge au tribunal territorial II, vient d'ordonner la réincarcération immédiate.

M. Humbert-Droz devait prendre la parole ce soir, dans un meeting antimilitariste, convoqué au Temple du Locle.

Bolchévisme et irrédentisme !

On nous écrit de Lugano : L'Idée Nationale de Rome, organe quotidien du parti nationaliste italien, s'occupe, dans son numéro du 1^{er} avril, du danger que court la Suisse de devenir la proie du bolchévisme. Dans ce cas, déclare le journal romain, il s'agirait d'empêcher à tout prix la contamination de l'Italie, et il n'y aurait pas d'autres moyens que d'avancer les frontières du royaume et d'y comprendre la Suisse italienne ! Quand on veut noyer son chat, on commence par dire qu'il a la gale...

LES ELECTIONS NEUCHATOISES

Pour l'élection du Conseil d'Etat des 26 et 27 avril, le parti radical et le parti libéral se sont entendus et présenteront une liste portant quatre conseillers d'Etat sortants, MM. Quartier-La-Tente, Henri Calame, Béguin, radicaux, et Clottu, libéral. Pour remplacer M. Pettavel, qui se retire, les deux partis ont offert le cinquième siège au nouveau parti du Locle « Ordre et liberté », qui s'est fondé dans cette ville. Celui-ci a désigné comme candidat M. Edgar Renaud, président du tribunal, sorti de milieux libéraux, mais qui n'a pas fait jusqu'ici de politique militante.

A cette liste, les socialistes opposeront une liste complète de deux ou trois noms, sur laquelle leurs chefs les plus notoires ont refusé de figurer.

TRIBUNAUX

L'affaire des bombes de Zurich

La deuxième affaire des bombes de Zurich, dans laquelle sont inculpés Bertoni et consorts, viendra le 2 juin devant la Cour pénale fédérale.

Les débats, qui seront présidés par le juge fédéral Soldati, auront lieu à Zurich.

EN ALLEMAGNE

La situation au Wurtemberg

Stuttgart, 4 avril. Les pourparlers continuent encore au sujet de la reprise du travail. Le travail n'a pas recommencé dans les postes, les chemins de fer et les tramways. La grève de défense organisée par les bourgeois continue également. Le nombre des victimes, dans les combats de rues de Stuttgart, est de 14 tués et de 40 à 50 blessés.

Stuttgart, 4 avril. La journée d'hier a été calme à Stuttgart. La résistance des Spartaciens paraît être brisée.

Chez les mineurs

Berlin, 4 avril. A Bochum, dans la plupart des puits, on constatait jeudi une diminution du nombre des mineurs. Le travail a repris totalement ou partiellement en plusieurs endroits.

Les premiers envois de denrées alimentaires sont arrivés dans le bassin de la Ruhr. Il sera possible de distribuer aux mineurs d'appréciables quantités de graisse. Il se confirme que le mouvement gréviste a été provoqué surtout par les mauvaises conditions alimentaires.

Brunswick, 4 avril.

Les pourparlers avec les mineurs des bassins de Helmstedt et de Brunswick ont abouti à une entente. Le travail devait être repris vendredi dans tous les puits.

Sarrebruck, 4 avril.

Les mineurs de la Sarre et de la Westphalie n'ont pas ratifié les arrangements conclus par leurs représentants avec le contrôleur français des mines et n'ont pas repris le travail le premier avril. L'accord est par conséquent annulé.

A Munich

Munich, 4 avril. Les sans-travail de Munich ont de nouveau demandé au gouvernement de reconnaître la commission qu'ils viennent de constituer. Si le gouvernement ne fait pas droit à cette revendication dans un délai de 24 heures, les sans-travail passeront aux actes.

Le parti communiste de Munich a voté une résolution demandant l'expropriation des maisons locatives. Les membres du parti sont invités à cesser le paiement des loyers à partir du 1^{er} mai.

Le typhus

Berlin, 4 avril. A Potsdam, il s'est produit, dans la dernière quinzaine, 230 cas de typhus, dont 130 mortels.

Le blous

Berlin, 4 avril. Le conseil interallié du blocus a refusé à la Croix-Rouge suédoise l'autorisation d'envoyer en Allemagne 5,000 mètres de toile de lin destinée aux hôpitaux.

Le bolchévisme naissant en Italie

Rome, 5 avril. Le groupe socialiste a approuvé l'appel au pays rédigé par le député Treves, disant que l'espoir de voir appliquer les principes wilsoniens ayant échoué, il est du devoir du prolétariat de tous les pays alliés de manifester par une grève générale simultanée leur ferme volonté de voir finalement établir un ordre de choses capable d'assurer la paix des peuples.

En ce qui a trait à l'Italie spécialement, l'appel dit que les principes wilsoniens comportent l'abolition du pouvoir royal et du Sénat, la conquête du vrai suffrage universel et de profondes réformes sociales.

Echos de partout

ALERTE

L'autre jeudi, il y eut alerte, à la gare de Strasbourg, à l'arrivée du train de Paris. Une compagnie de quatre-vingts hommes arriva au pas de course pour renforcer le poste de police et garder toutes les issues de la gare. Ordre avait été subitement donné à cette compagnie de prêter main-forte pour l'arrestation d'un convoi important de voteurs, arrivant par le train de Paris.

L'officier de service courait de tous côtés, alerté, se demandant où pouvaient bien être les voleurs, quand le mystère s'éclaircit soudain. Il s'agissait d'un convoi de valeurs, destiné au ministre des Finances d'Alsace et de Lorraine, à Strasbourg, et il n'était question que d'une voiture pour le transport de ces valeurs.

Les employés de la gare eurent le sourire ; mais les postiers, qu'on avait dérangés à l'heure de leur repas, trouvèrent mauvaise la fantaisie du télégraphiste qui d'un coup avait fait un o.

MOT DE LA FIN

Madame inspecte la garde-robe de monsieur et pose sur une chaise, un à un, les vêtements usés et défranchis dont elle veut se débarrasser. Soudain, elle se ravise et racroche le tout : « Il peut encore les mettre quand il sort sans moi. »

LA VIE ECONOMIQUE

Des difficultés pour notre ravitaillement

On mande de Rotterdam que le transport des marchandises américaines destinées à la Suisse rencontre de grandes difficultés, à cause des grèves qui ont éclaté dans l'Amérique du nord.

ont eu une nouvelle conférence de 11 h. à 12 h. 30.

Berlin, 4 avril. (Wolff.) — Les négociations entre le ministre d'empire Erzberger et le maréchal Foch au sujet de la question du débarquement des troupes polonaises à Dantzig, ne sont pas encore terminées bien qu'elles aient duré jusque tard dans la nuit. Les Alliés attachent une importance particulière au transport aussi rapide que possible des troupes du général Haller. Il est assez probable que le maréchal Foch examinera sérieusement le projet de route depuis la région de Lunéville à travers l'Allemagne, proposé par le ministre d'empire Erzberger. Foch et Erzberger habitent tous deux dans leurs wagons-salons. La ville de Spa est richement pavoisée en l'honneur de la première visite de Foch. La première entrevue a eu lieu à la villa Neubois que l'ex-empereur allemand a habitée jusqu'à son abdication.

Le cas de la Bavière

Munich, 4 avril. (Wolff.) — Contrairement à une information de la Gazette de Francfort, la Gazette de Munich affirme que la Bavière n'a pas demandé au gouvernement allemand d'être représentée à la conférence de la paix. Elle veut seulement avoir une représentation équitable à la commission économique internationale.

Alliance franco-italo-belge

Paris, 3 avril. Un journal anglais, l'Evening Standard, croit savoir que des négociations se poursuivent entre la France et l'Italie en vue de l'institution d'une alliance militaire, et que la Belgique adhérerait à la combinaison.

« A première vue, dit le journal anglais, cette démarche pourrait suggérer un manque de confiance dans la valeur pratique de la Ligue des nations ; mais ce n'est en réalité qu'une précaution toute naturelle contre un danger menaçant. »

(C'est la Ligue des nations qui devait précisément protéger contre les dangers menaçants. Réd.)

L'Entente et la Hongrie

Paris, 3 avril. On lit dans le New-York Herald :

« Le lieutenant-colonel français Vix, récemment arrivé de Budapest à Belgrade, a envoyé au ministre des affaires étrangères français la substance d'une conversation qu'il a eue avec Bela Kun. Celui-ci a dit que le nouveau gouvernement était disposé à respecter les conditions de l'armistice et qu'il désirait rester en relations avec les Alliés. »

Dans les milieux français, on semblerait disposé à accepter ces ouvertures. Les relations des Alliés avec le gouvernement des soviets hongrois promettent donc d'être d'une autre nature que celles qui existent avec les bolcheviki. D'autre part, une dépêche arrivée mercredi, à Paris, affirme que le gouvernement consolide ses positions et que l'ordre règne à Budapest. De nouvelles assurances ont été données que le gouvernement n'a déclaré la guerre à aucun gouvernement de l'Entente et que le recrutement d'une armée se poursuit uniquement pour les besoins intérieurs.

Il faut remarquer que la situation alimentaire en Hongrie est très tendue et qu'il y a également disette de charbon, ce qui peut expliquer l'esprit de conciliation dont fait preuve le gouvernement hongrois. Dans ces conditions, l'envoi du général Smuts à Budapest est envisagé par certains comme pouvant conduire à la reprise des relations avec le nouveau gouvernement.

Vienne, 4 avril.

Le Neues Wiener Tagblatt apprend que, jeudi soir, la commission d'officiers anglais, français et italiens est partie de Vienne par train spécial pour Budapest, afin d'y entamer des pourparlers avec le gouvernement hongrois.

Italiens et Grecs

Athènes, 4 avril. (Agence d'Athènes.) — La ligue des Grecs de l'Epire du Nord réfugiés à Salonique apprend que le général Rossi et d'autres officiers de l'armée italienne d'occupation organisent dans le pays de prétendus meetings contre l'annexion de cette région grecque à la Grèce. Aussi, la ligue a-t-elle adressé à MM. Wilson, Clemenceau, Lloyd George et Venizelos ainsi qu'au délégué épirote Carapanos, une dépêche affirmant à nouveau sa volonté absolue d'agir en faveur de l'union de l'Epire du Nord à la Grèce et protestant contre la prolongation injustifiée, six mois après l'armistice, de l'occupation italienne dans un pays occupé pour des raisons exclusivement militaires suivant les déclarations de l'Italie officielle.

Cottin ne recourt pas

Paris, 4 avril. (Havas.) — Cottin, auteur de l'attentat contre M. Clemenceau, a renoncé à se pourvoir en cassation contre le jugement le condamnant à mort.

L'affaire Humbert, Lenoir et C^{ie}

Paris, 4 avril. (Havas.) — On examine les événements qui ont amené Humbert à s'associer avec Lenoir, Desouches, puis avec Bolo. Humbert déclare qu'il a accepté le concours de Bolo pour éviter les manœuvres tentées contre lui par Lenoir et Desouches, qui voulaient changer l'orientation du Journal et que, pendant ces luttes incessantes, la question s'est posée à lui, obsédante : d'où vient cet argent ? Humbert se plaint d'avoir été calomnié.

Le président demande à Humbert si Lenoir lui a dit que les fonds provenaient de Suisse. Humbert répond : « Jamais. Pour moi, les fonds provenaient uniquement de la famille Lenoir. » On discute de la convention du 26 juillet

y être poussée par la nécessité ? Sera-ce un acte social d'encourager l'ouvrier, le paysan, les gagnepetit à souscrire à cet emprunt ?

Sous ces réserves, le Conseil fédéral accepte la motion. M. Hirter insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une loterie d'argent. C'est un placement que nous pouvons recommander en toute liberté, d'autant plus qu'il est destiné à une bonne œuvre, à une œuvre de réforme sociale. La motion est adoptée à l'unanimité.

Séance du soir

Berne, 4 avril.

La séance est reprise à 4 heures.

La pénurie des logements

Le Conseil national reprend l'examen des mesures contre la pénurie des logements.

M. Ador, président de la Confédération, déclare que la Confédération n'entend pas intervenir dans un domaine qui appartient aux cantons et aux communes. Elle se borne à leur ouvrir un crédit, une sorte de compte courant. Il s'agit d'une action de secours. Les cantons emploieront les sommes réparties sous leur propre responsabilité. On pourra commencer à travailler immédiatement. Le Conseil fédéral accepte le postulat de la commission.

M. Burron appelle l'entrée en matière et les propositions de la minorité de la commission, qui veut porter le crédit à 15 millions.

On entend encore une série d'orateurs, entre autres M. Bertoni, qui rappelle que la campagne se dépeuple et croit que la mesure proposée précipiterait cette dépopulation. L'entrée en matière est votée par 71 voix contre 26.

Dans la discussion par articles, les rapporteurs proposent le chiffre de 12 millions au nom de la majorité de la commission.

M. Obrecht retire alors sa proposition de minorité de porter le crédit à 15 millions.

Dans ces conditions, M. Ador, au nom du Conseil fédéral, propose de ramener le crédit à 10 millions.

Le chiffre de 12 millions est préféré à celui de 15 millions par 58 voix contre 32.

M. Ador laisse alors tomber sa proposition.

En votation finale, le projet est adopté par 59 voix contre 12.

La séance est levée.

LA CONFERENCE DE PARIS

Paris, 4 avril.

Le roi des Belges s'est rendu à 11 heures ce matin chez M. Wilson, où il a eu une conversation avec les chefs des gouvernements sur les affaires belges. M. Hymans l'accompagnait.

Paris, 4 avril.

(Havas.) — MM. Orlando, Lloyd George, Clemenceau et le colonel House se sont réunis vendredi, de 3 h. 15 à 5 heures du soir, au ministère de la guerre. Après la conférence, M. Clemenceau est parti en automobile, faire une promenade d'une demi-heure au Bois de Boulogne.

Les indemnités

Paris, 3 avril.

La Tribune de Chicago apprend que, devant le Conseil des Quatre, la France a formulé des revendications financières s'élevant à 80 milliards ; l'Angleterre et la Belgique réclament 40 milliards chacune. Dans les milieux américains, on croit que les prétentions de la France se réduiront finalement à 50 milliards, celles de la Belgique à 25 ; d'Angleterre, la Serbie, la Pologne recevraient cinq milliards chacune, et l'on ignore ce qui serait attribué à l'Italie. Mais on arrive ainsi à un total d'une centaine de milliards, que les experts financiers américains considèrent comme supérieur aux possibilités de paiement de l'Allemagne. Ils estiment que l'on ne saurait demander à l'empire plus de 75 milliards au maximum.

Berlin, 4 avril.

(Wolff.) — La Deutsche Allgemeine Zeitung écrit, au sujet de l'indemnité réclamée à l'Allemagne : « Les revendications américaines semblent plus raisonnables que celles de la Grande-Bretagne, de la France et de la Belgique. Mais il serait difficile aux Américains eux-mêmes de trouver que l'Allemagne, presque écrasée sous le fardeau de ses propres dettes, subissant encore le blocus de la faim, que l'on maintient par un aveuglement incompréhensible et pouvant à peine se défendre contre le courant bolchéviste, puisse payer dans un certain laps de temps 'a somme colossale de 75 milliards. Les Américains n'ont cependant pas coutume d'être des utopistes en matière de finances. »

M. Wilson souffrant

Paris, 4 avril.

(Havas.) — M. Wilson garde le lit. Le président est atteint d'un refroidissement qu'il croyait ne devoir nécessiter qu'un jour de repos. Mais, au second examen médical, il apparaît plus sérieux. Le président a passé une bonne nuit. Le colonel House a remplacé M. Wilson au conseil des quatre. D'ailleurs, le conseil des quatre se tenant au domicile de M. Wilson, il pourrait le consulter en cas d'urgence.

Paris, 4 avril.

(Havas.) — Bulletin de santé à 6 heures du soir : « La santé de M. Wilson est sans changement. Le malade a eu une bonne journée. Il a pu se procurer le repos dont il avait besoin. »

Londres, 4 avril.

(Havas.) — On mande de New-York au Daily-Mail : « On croit savoir, à Washington, que M. Wilson espère s'embarquer pour les Etats-Unis vers le 20 avril. Si les informations données sont exactes, avant de quitter la France, le président convoquera par radiogramme une session spéciale du Congrès pour les premiers jours de mai. »

Foch et Erzberger

Spa, 4 avril.

Le maréchal Foch, les généraux Weygand et Nudant d'une part, Erzberger, le général Hammerstein et le secrétaire Simman d'autre part,

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

La conférence de Paris

Paris, 5 avril.
(Havas.) — L'opinion s'affirme de plus en plus, dans l'attente de la conférence, que le conseil des Quatre aboutira avant peu à des conclusions positives. On fait remarquer en effet que M. Wilson, selon une dépêche de Washington, espère s'embarquer pour les Etats-Unis vers le 20 avril.
On rapproche cette nouvelle de la déclaration récente de M. Pichon assurant que les préliminaires de paix, sauf imprévu, seraient prêts avant Pâques.
D'autre part, le fait que la commission de trois membres a reçu la mission de procéder à la rédaction du statut futur du bassin de la Sarre prouve que l'accord est établi sur la question des frontières franco-allemandes.
D'autres problèmes territoriaux sont dès maintenant virtuellement tranchés. Seul, le différend italo-yougoslave relatif à la possession de la côte de l'Adriatique est encore en discussion, mais une décision ne saurait tarder, malgré la complexité du sujet.
Il ne reste donc à résoudre que l'important problème des indemnités. La discussion a fait apparaître le désaccord entre les différentes délégations, mais la France, dont le territoire a été dévasté et les usines détruites, forte de son bon droit, tient absolument à obtenir de l'Allemagne la réparation du dommage subi, dans toute la mesure des possibilités matérielles, sans quoi il lui serait impossible de se relever. Peu à peu, la force de cet argument prévaut, les divergences des opinions s'atténuent, et il y a tout lieu de penser que les experts financiers trouveront un terrain d'entente pour une solution commune acceptable. Ce jour-là, les préliminaires de paix ne seront pas loin d'être au point.

Pas de débarquement à Dantzig

Berlin, 5 avril.
(Wolff.) — L'accord relatif au passage des troupes polonaises à travers l'Allemagne a été signé hier soir, vendredi, à 7 heures, par Foch et Erzberger.
Il n'y aura pas de débarquement à Dantzig. Le gouvernement allemand a proposé trois routes différentes partant respectivement de Stettin, Königsberg et Coblence.
Les transports commenceront le 15 avril et dureront environ deux mois.
En cas de difficultés graves, le maréchal Foch se réserve d'appliquer l'article 16 du traité d'amistice.
(Cet arrangement eût heureusement un dénouement qui aurait pu s'événir. Il s'agissait de transporter en Pologne la légion polonaise du front occidental, commandée par le général Haller. L'intention annoncée de faire passer ces troupes par Dantzig avait provoqué une vive émotion en Allemagne, où l'on craignait que le débarquement des troupes polonaises ne fût l'équivalent d'une prise de possession de Dantzig au nom de la Pologne. Le chef du gouvernement polonais, M. Paderewski, s'était exprimé dans ce sens. Les Alliés ont tenu à éviter un conflit et ont accepté les propositions allemandes pour l'acheminement de la légion polonaise.)

La Pologne et les Alliés

Varsovie, 5 avril.
La commission interalliée, sous la présidence de M. Noulens, est partie pour Cracovie. Elle a été reconduite par le général Pilsudski, M. Paderewski, les représentants de la diète et la municipalité.
La mission restera deux jours à Cracovie, puis repartira pour Paris.
M. Pralogn, ministre de France, est arrivé à Varsovie.
Le président du conseil partira mercredi pour Paris.
Le ministre des finances ira également à Paris, puis à Londres. Il est chargé de régler les questions financières et de contracter un emprunt à l'étranger.
Après un important débat, la Diète s'est déclarée d'accord d'établir une convention militaire avec l'Entente et demande l'envoi en Pologne d'instructeurs français.
Cette résolution a été adoptée à une énorme majorité. Seuls, les socialistes ont fait objection.

En Autriche occupée

Vienne, 5 avril.
B. C. V.) — La mission militaire italienne publiée de Laibach une information annonçant l'arrivée à Laibach, le 3 avril, du général Segre, afin d'installer à nouveau la mission militaire. Il a été reçu à la gare par le chef de l'état-major général, le commandant de la division de la Drave et par le secrétaire au gouvernement.
A 10 heures, a eu lieu la présentation officielle des membres de la mission au commandant et ensuite au président du gouvernement.
Le commandant de la division de la Drave, dont la culpabilité, lors des événements de Laibach, fut établie, a reçu de Paris une réprimande.
La reprise du trafic d'impression et de transit à travers la ligne de démarcation a été ordonnée.

Une mission américaine à Vienne

Vienne, 5 avril.
(B. C. V.) — Le chef de la commission d'études américaine est arrivé à Vienne.
La folie collectiviste en Hongrie
Budapest, 5 avril
(B. C. V.) — Une ordonnance institue une commission de trois membres chargée d'administrer les biens de la couronne, les fiefs et pro-

La conférence de Paris

propriétés agricoles, fondations de famille de la maison Habsbourg-Lorraine.
La commission est chargée de procéder à un inventaire de ces biens, de les mettre en sûreté, d'en contrôler la productivité et d'en faire valoir les produits.
Une autre ordonnance, relative à la socialisation de la propriété foncière, dispose que la terre de Hongrie est la propriété de la classe laborieuse. Celui qui ne travaille pas ne peut pas posséder de terre. Toute propriété foncière grande ou moyenne passe dans la propriété de l'Etat sans indemnité. Les petites propriétés continuent à appartenir aux particuliers. Le commissaire du peuple pour l'agriculture décidera, suivant les conditions locales, quelles propriétés devront être considérées comme de minime importance.
Les biens fonciers devenus propriété de l'Etat seront, à titre d'entreprises coopératives, remis à tout propriétaire qui les travaillera, sans distinction de sexe, dès l'âge de 17 ans. Le produit sera réparti en proportion du travail accompli.

A Budapest

Budapest, 5 avril.
(B. C. H.) — Le gouvernement des conseils a accepté la démission du commissaire du peuple pour les affaires militaires, Joseph Poganyi.

La Tchecoslovaquie s'étend

Prague, 5 avril.
Les Ruthènes des Carpathes ont envoyé une délégation à Prague afin de prier le gouvernement et l'Assemblée nationale de faire occuper militairement leur territoire menacé par les Magyars et qui constitue une partie de la Tchecoslovaquie. Le ministre de l'intérieur a déclaré que toutes les mesures étaient prises en vue de l'occupation, qui aurait lieu immédiatement après la fixation définitive de la frontière.

L'éternel procès

Rome, 5 avril.
Dans le procès pour les déchets de soie qui est ouvert à Rome, le chef comptable de la société inculpée a déclaré formellement que, après le décret du mois d'octobre 1916 défendant l'exportation, pas un kilo de déchet n'a été expédié en Suisse.

Les repasseuses de Turin

Turin, 5 avril.
La grève des repasseuses qui avait éclaté à la suite de l'issue favorable de la grève des couturières est terminée, car les repasseuses ont obtenu, elles aussi, la journée de 8 heures et une augmentation importante de salaire.

La fin de la censure

Milan, 5 avril.
On mande de Londres au *Corriere* que la censure pour les journaux sera définitivement supprimée le 30 avril.

Les libéraux italiens

Rome, 5 avril.
Le 3 avril a eu lieu le congrès des associations libérales italiennes, auquel assistaient 21 sénateurs et 25 députés, de tendances modérées.
On a voté la constitution d'une fédération nationale du parti libéral, qui inscrit notamment dans son programme ce qui suit : « Aucun progrès dans la vie des peuples ne peut être atteint sans la discipline de l'ordre dans la liberté. De la violence ne peuvent naître que le chaos et la barbarie. »

La grève catalane

Londres, 5 avril.
D'après des renseignements de Barcelone au *Times*, la grève générale proclamée le 24 mars s'est étendue à presque toute la Catalogne, mais les ouvriers commencent à donner des preuves de lassitude, car le succès de la grève est très restreint. Parmi les classes moyennes se manifeste une réaction vigoureuse contre le syndicalisme. La bourgeoisie a reconstitué la traditionnelle garde civique de la Catalogne.

Au Vatican

Rome, 5 avril.
Le Saint-Père a nommé conseiller de la Congrégation des sacrements M. l'abbé Jean Trione, de la Congrégation salésienne de Don Bosco.
Rome, 5 avril.
Le Saint-Père a reçu en audience Mgr Bruchési, archevêque de Montréal (Canada) Mgr Pulisic, archevêque de Zara (Dalmatie) et le li. P. Gonsalve de Salvia, provincial des Capucins de Toulouse.

Chambres fédérales

Berne, 5 avril.
Le Conseil des Etats renvoie à la commission d'initiative contre les jeux de hasard une pétition qui proteste contre la suppression des jeux dans les kursalns.
Le Conseil adopte ensuite définitivement à l'unanimité, moins la voix de M. Legier, le projet de loi sur l'organisation du département des finances.
Il adopte ensuite l'arrêté portant modification de la concession du funiculaire Locarno-Notre-Dame del Sasso.
La session est close.
Le Conseil national vote le crédit supplémentaire de 4,500,000 francs aux C. F. F. pour l'électrification du réseau du St-Gothard.
Il adopte la mise hors de vigueur provisoire de deux articles de la loi d'organisation militaire, relatifs à l'équipement des recrues, puis approuve la constitution modifiée de Solothurn.
M. Michel (Berne) développe ensuite une interpellation demandant au Conseil fédéral s'il ne compte pas faire des démarches, dans l'intérêt des populations et de l'industrie hôtelière

La conférence de Paris

de l'Overland Bernois, pour activer l'électrification de la ligne Berne-Thoune, de façon à ce que l'exploitation électrique puisse commencer au plus tard au 1^{er} mai.
M. Haab, conseiller fédéral, répond que l'exploitation électrique commencera le 1^{er} mai.
M. Schær (Bâle) demande que la Confédération réduise immédiatement de 20 centimes par kilo le prix de vente de toutes les denrées monopolisées, la Caisse fédérale devant supporter la perte de 100 à 200 millions qui en résulterait.
M. Motta répond que le Conseil fédéral est prêt à examiner la question.
M. Grimm interrompt au sujet de l'ingérence du major suisse Stengel dans les affaires du Vorarlberg.
M. de Goumoens donne les explications requises, puis la session est close, à 10 h. 1/2.

SUISSE

Les avions postaux

Dübendorf, 5 avril.
La Société immobilière du plateau de Vessy a mis à la disposition de la direction de l'aérodrome de Dübendorf un terrain dans le voisinage immédiat de la ville de Genève, pour la création d'un champ d'atterrissage pour les avions postaux.

Le charbon

Berne, 5 avril.
Les importations de charbon se sont élevées, du 1^{er} au 31 mars, à 87,276 tonnes, dont 5,887 d'Allemagne, 13,090 de France, 4,444 d'Autriche, 8,631 de Belgique, 34,864 de la région occupée de la rive gauche du Rhin, et 360 d'Autriche.

SOCIÉTÉS DE FIBOURG

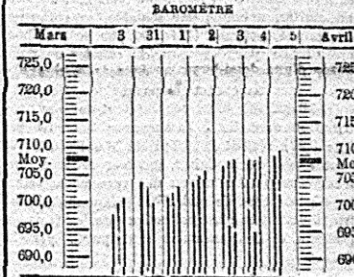
Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Ce soir, samedi, à 8 h. 1/2, répétition générale au local.
Société fédérale de gymnastique l'Antienne. — La course aux fortifications de Morat est renvoyée au dimanche 13 avril.

MEMENTO

Nous rappelons que l'assemblée générale des membres du Cercle catholique aura lieu demain, dimanche, 6 avril, à 4 heures.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 5 avril



TEMPERATURE C.

Mars	31	1	2	3	4	5	Avril
1 h. m.	4	-1	0	0	0	2	4
7 h. m.	5	4	0	3	4	7	6
7 h. e.	0	-1	0	0	3	3	7

TEMPS PROBABLE

Zurich, 5 avril, midi.
Ciel nuageux à variable. Température assez douce. Vent du sud-ouest.

La baisse est impossible

mais la qualité des temps de paix est assurée aux produits de M. le rév. Curé Kruenzle, qui sont vendus partout.
Café de l'Hyges, délicieux comme arôme et qualité.
Surrogat de chicorée « Ergo », le meilleur adjoint du café.
Succédané de café « Complet », sans autre adjoint.
Attention aux contrefaçons. Authentique seulement en paquets fermés munis de la signature du rév. Curé Kruenzle. 2411

Les hernieux

donnent la préférence au bandage herniaire, breveté en Suisse et à l'étranger, sans aucun ressort incommode, confectionné avec du cuir souple et fait individuellement sur mesure, commode à porter même pendant la nuit. La pelote sans concurrence retient l'hernie comme une main. A fait ses preuves, environ 15,000 pièces en usage. Garantie écrite. Maison de bandages herniaires, Saint-Gall. Allez voir les échantillons à Fribourg, hôtel du Faucon, seulement samedi, 12 avril, de 8 à 7 h.



le remède naturel le meilleur pour enrichir le sang, contient les principes vivifiants des plantes et joint à une parfaite innocuité la plus grande efficacité contre l'anémie et les pâles couleurs. Il facilite l'assimilation et augmente les forces musculaires.
Boîtes originales à 72 pastilles au prix de 3 fr. 75. — Se trouve dans chaque pharmacie.

4^{ème} concert d'abonnement

On nous écrit :
Le 4^{ème} et dernier concert d'abonnement aura lieu, le vendredi, 10 avril, à 8 h. 1/2, à la Grenette. M^{lle} Rose Féart, cantatrice, qui avait été engagée pour ce concert étant empêchée de venir à Fribourg, sera remplacée par M. R. Plamondon, ténor, de Paris, dont la grande réputation est solidement établie. M. Plamondon possède une voix délicieuse, d'un timbre d'une grande douceur. Dernièrement, à Genève, il remplissait le rôle de Renaud, dans Armide, de Gluck, et il y remporta un éclatant succès; le récit de chant qu'il donna à Genève également fut pour M. Plamondon un véritable triomphe; rarement, il nous fut donné de voir le public genevois applaudir aussi fraternellement un artiste. A Paris, à Bruxelles, en mars dernier, il a remporté le même grand succès. C'est donc une aubaine pour les abonnés des concerts de pouvoir entendre un artiste de cette valeur et profiter de son court séjour dans notre pays. Le programme du récit qu'il donnera le 10 avril comprend des œuvres de Lullu, Couperin, Berlioz, C. Franck, Bordes, Duparc, Faure, Caplet, Dupin, etc. Le piano d'accompagnement sera tenu par M^{lle} O. Fischer, de Genève, toute jeune pianiste, dont on dit grand bien. Elle se fera entendre également dans des œuvres très intéressantes de Hasler, Haendel et Debussy.
Ce concert, le dernier de la saison, ne manquera pas d'attirer à la Grenette une foule d'auditeurs.

Bazar de charité

Le traditionnel « Bazar » s'annonce comme de coutume pour le mercredi de Pâques. Puisse-t-il trouver pour écho la générosité de la population!

Très ancien dans les traditions de Fribourg, le « Bazar » requiert plus que jamais l'aide de tous pour atteindre son but, qui est d'arrondir les ressources annuelles nécessaires à l'assistance des familles indigentes secourues par les membres de l'Association charitable des Dames et de la Conférence de Saint-Vincent de Paul. La visite à domicile que préconisent ces deux œuvres fait découvrir bien des misères et sollicite largement la générosité. L'année dernière, l'épidémie de grippe leur inspira une initiative extraordinaire, qui rendit de vrais services. Elles virent l'utilité de s'assurer le dévoué concours d'une Sœur de Charité qui, durant six semaines environ, visita sans relâche cinquante-trois familles, comptant chacune plusieurs malades, auxquels elle prodigua les soins nécessaires, et qui, certes, ne fut point une sinécure, les visites à domicile ayant atteint dans cette période relativement courte le chiffre de 488.

Puisse la sympathie rencontrée assurer le succès du « Bazar », auquel il est aisé de contribuer, soit par l'envoi d'un don, soit par sa présence au « Bazar » où les objets reçus sont vendus aux enchères. La vente est de courte durée, un après-midi seulement; mais, de la participation, du nombre et de l'entrain des donateurs, dépend tout le succès. Avis aux cœurs généreux et charitatifs.

Les enchères ont lieu le mercredi de Pâques, 23 avril, dès 2 heures précises; l'exposition des articles destinés à la vente peut être visitée la veille déjà. Il y a « buffet ».

Prière d'envoyer les dons, accueillis avec reconnaissance, chez M^{me} Hippolyte de Weck, place Saint-Nicolas, jusqu'au lundi, 21 avril, et dès mardi, directement au local de vente, situé au rez-de-chaussée de la Maison de justice.

Nos exposants

Ont obtenu des prix à l'exposition d'agriculture à Yverdon, pour lapins :
M. Simon Jekelmann, à Fribourg; deux prix d'honneur, pour géants des Flandres; M. Pierre Gillard, à Fribourg, un prix d'honneur, pour bœuf français; M. Louis Dougoud, à Fribourg, un prix d'honneur pour argenté de Champagne; M. Antoine Schmid, à Semsales, 1^{er} prix pour argenté de Champagne.

Le rapatriement des Belges

Un nouveau convoi de rapatriés belges partira le 23 avril de Genève.

Institut agricole

A cause de quelques cas de grippe, l'Institut agricole Fribourg-Pérolles a licencié ses élèves hier vendredi; les examens annoncés pour jeudi prochain, 10 avril, n'auront donc pas lieu.

Les vols

L'enquête sur le vol commis, au magasin Petitjeune, à l'avenue de Pérolles, se poursuit. On a établi que des voleurs avaient pénétré dans le magasin par la cave.

Les sports

Jeu, s'est ouverte, à Lausanne, la série des manifestations sportives appelées à commémorer le vingt-cinquième anniversaire du rétablissement des Jeux olympiques.

Le F. C. Fribourg a été appelé à participer au grand tournoi de football prévu durant ces manifestations. Ce tournoi se disputera entre l'Étoile de Chaux-de-Fonds, actuellement en tête du championnat romand, Fribourg F. C., en excellente forme actuellement, et Montriod Sport, l'un des prétendants les plus en vue au titre de champion romand.

Sur le lac de Morat

Depuis le 1^{er} avril, le service spécial des bateaux à vapeur sur le lac de Morat est supprimé. La compagnie de navigation manque de charbon. Cette suppression ne fait pas l'affaire des riverains, qui ne sont déjà pas si bien partagés sous le rapport des communications. Aussi les réclamations s'élevaient-elles de toutes parts.

Conférences de Saint-Nicolas

La conférence de demain aura pour sujet : *La conservation et le développement de la doctrine catholique*. La doctrine de Jésus s'est conservée intacte jusqu'à nos jours sans subir aucune altération; elle s'est développée sans qu'elle se soit aucunement modifiée. C'est bien l'œuvre de la sagesse divine, et une preuve de plus de la divinité du christianisme et de son fondateur. Cette question touche à certains côtés délicats et à certains reproches de nos adversaires, qu'il importe d'examiner.

Elle sera traitée par M. l'abbé Schuh, docteur en théologie, curé de Sainte-Clothilde de Genève, qui, dans ses conférences précédentes, a fait preuve d'une haute compétence théologique, servie par un bon parler vif et agréable.

Congrégation de la Bonne-Mort

Demain, dimanche de la Passion, 6 avril, est la fête titulaire annuelle de la Congrégation. La cérémonie, qui aura lieu à 2 h. 1/2, à l'église du Collège, sera présidée par M. l'abbé Ems, révérendissime vicaire général du diocèse. Il y aura sermon de circonstance, prières de la Bonne Mort et bénédiction du très Saint Sacrement.

Les personnes qui désirent entrer dans la Contrée pourront s'inscrire à la sacristie immédiatement après la cérémonie.

Fribourg à la foire de Bâle

La foire d'échantillons de Bâle de 1919 s'ouvrira le 24 avril. La participation des exposants y sera considérable. Si le canton de Fribourg n'y sera représenté que par neuf exposants, il y a des circonstances qui expliquent cette abstention. Un plus grand nombre de nos industriels se proposaient de prendre part à la foire; mais les conditions de la main-d'œuvre, le manque de matières premières et le désarroi survenu depuis l'armistice ont paralysé bien des bonnes dispositions. Il faut savoir gré d'autant plus aux quelques maisons fribourgeoises qui se sont inscrites. En voici la liste :

- M. Jules B'anc, « Grande Gruyère », à Bulle;
- M. Alexandre Corboud, fabrique de jouets « Helvetia », à Estavayer-le-Lac;
- Pharmacie Golliez, spécialités pharmaceutiques, à Morat;
- MM. Tag et C^o, fabrique d'appareils, à Morat;
- Société suisse d'horlogerie, à Montfrier;
- Fabrique fribourgeoise de draps, S. A., à Neirive;
- Fabrique de fourneaux-potagers « Zehring », S. A., à Fribourg;
- M. Charles Morét-Moura, spécialités d'articles de fromagerie, etc., à Bulle;
- Ecole des arts et métiers, Technicum de Fribourg.

Le Comité cantonal fribourgeois de la foire de Bâle a décidé, dans sa dernière réunion, de recommander à nos concitoyens fribourgeois une visite spéciale aux stands des exposants de notre canton.

Nous faisons des vœux pour que ces exposants voient leurs courageux efforts récompensés et que leur exemple soit imité par la généralité de nos industriels, ces années prochaines.

Services religieux de Fribourg

DIMANCHE 6 AVRIL

Saint-Nicolas : 5 h. 1/2, 6 h. 1/2 et 7 h. messes basses. — 8 h., messe chantée des enfants, instruction. — 9 h., messe basse paroissiale, sermon. — 10 h., grand-messe capitulaire. — 11 h. 1/2, messe basse, instruction. — 1 h. 1/2, vêpres des enfants, catéchisme. — 3 h., vêpres capitulaires, bénédiction. — 8 h., conférence apologetique, bénédiction.

Saint-Jean : 7 h., messe basse, communion (ouverture du temps pascal). — 8 h. 1/2, messe des enfants, avec instruction et chants. — 9 h. 1/2, grand-messe, sermon. — 1 h. 1/2, vêpres, catéchisme, prières du carême, bénédiction. — 6 h. 1/2, chapelet.

Saint-Maurice : 6 h. 1/2, messe basse. — 8 h. 1/2, messe chantée, sermon français. — 10 h., messe basse, chants des enfants, sermon allemand. — 11 h., catéchisme de 1^{re} Communion. — 1 h. 1/2, vêpres et bénédiction. — 7 h. 1/2, chapelet. — 8 h., sermon français et bénédiction.

Collège : 6 h., 6 h. 1/2 et 7 h., messes basses. — 7 h. 1/2, messe de communion des étudiants. — 9 h. 1/2, messe des enfants, instruction. — 10 h., office paroissial. — 2 h. 1/2, fête titulaire de la Confrérie de la Bonne Mort. Instruction. Prières d'usage. Réception des nouveaux membres. Bénédiction du Très Saint Sacrement.

RR. PP. Cordeliers : 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., 7 h. 1/2, 8 h., messes. — 9 h., grand-messe. — 10 h. 1/2, service religieux académique, messe basse, sermon français. — 2 h. 1/2, vêpres et bénédiction.

Notre-Dame : 6 h., messe basse. — 8 h. 1/2, messe chantée, sermon allemand, bénédiction. — 10 h., messe des enfants allemands, avec chants, sermon, catéchisme. — 2 h., vêpres, litanies de la Sainte Vierge sans sermon et sans procession; cause du dimanche de la Passion. Bénédiction et chapelet.

LUNDI 7 AVRIL

Notre-Dame : 9 h., messe de la Congrégation des dames pour M^{me} Marie Perrier, née Gottlofey.

Per gli Italiani

Domenica 6 Aprile Chiusura 7 h. 1/2 Santa Messa con fervorino. — Comunione Generale. — Consacrazione alla SS. Vergine. Benedizione.



Mutualités scolaires

Nous n'avons donné, dans notre compte rendu des débats du Grand Conseil, qu'une analyse succincte du remarquable rapport présenté par M. le député Paul Juge, professeur à l'Université, sur la question des mutualités scolaires. Il est utile et opportun d'éclaircir, sur cet important sujet, l'opinion publique. Nous ne saurions mieux le faire qu'en publiant de larges extraits, dans l'intéressant rapport de M. le Dr Juge.

Au cours de la session de mai 1915, le Conseil d'Etat acceptait d'étudier une motion présentée par MM. Léon Genoud, Zimmermann, Montelnach, Rosset et Alphonse Gobet « visant à introduire d'une manière plus sûre et plus prompte l'assurance-maladie dans le canton ». Ce vœu ne resta pas isolé. En novembre de la même année, MM. Torche et consorts demandent « qu'il soit prélevé sur la part du canton de Fribourg à l'impôt de guerre la somme de 100.000 fr., dont les revenus seraient affectés particulièrement au développement de l'assurance-maladie au sein de la jeunesse des écoles fribourgeoises primaires et secondaires ».

En feuilletant les procès-verbaux plus anciens du Grand Conseil, on pourrait y trouver d'autres appels en faveur de la mutualité scolaire, qui fonctionnent depuis quelques années dans plusieurs localités de notre canton, à Fribourg, Bulle, Estavayer, Romont, Treyvaux, Saint-Aubin, Domdidier.

La mutualité poursuit un but social et éducatif: procurer à l'enfant malade de plus rapides et meilleurs soins, au moyen du concours de tous ses petits camarades qui apprennent, en versant leurs cotisations, la pratique de la solidarité. Elle fait plus encore: elle donne à ses adhérents l'habitude de l'épargne.

Connue et largement développée depuis de longues années en France, en Belgique, en Italie, la mutualité scolaire a été introduite pour la première fois en Suisse, à Fribourg, en mai 1902, par quelques étudiants de l'Université. Les premiers adhérents appartenaient à un patronage fondé dans des bas quartiers; dès 1904, grâce à l'appui de l'inspecteur scolaire et au zèle des instituteurs, l'œuvre fut étendue aux écoles de garçons, puis, l'année suivante, aux écoles de filles. Le rapport de janvier 1916 indiquait 696 mutualistes. Ceux-ci sont maintenant 888, soit le 42 % des enfants qui fréquentent l'école publique officielle. Les autres mutualités scolaires du canton ont été créées plus tard; elles doivent leur existence à l'intérêt qu'a porté à cette institution la Société fribourgeoise d'éducation, qui, en 1905, prenait comme thème de sa séance annuelle la question de la mutualité.

L'organisation de cette œuvre de prévoyance et d'éducation est très simple: l'enfant apporte au maître, une fois par semaine, sa cotisation de quinze centimes (7 fr. 80 par an). Celle-ci est divisée par les soins du caissier en deux parts: 8 centimes à la caisse de maladie; 7 centimes au carnet d'épargne de l'enfant; 4 fr. 16 (52 fois 0.08) représentent donc la contribution annuelle à l'assurance; 3 fr. 64 (52 fois 0.07) restent la propriété de l'enfant et sont gérés par la Caisse, qui leur accorde l'intérêt d'usage. Au moyen des versements effectués à la Caisse de maladie, l'enfant malade est traité gratuitement, c'est-à-dire que les frais de médecin et de pharmacie sont payés par la Caisse.

Depuis 1914, les mutualités scolaires du canton sont au bénéfice du subside fédéral, qui s'élève à 3 fr. 50 par an et par enfant. A Fribourg, en 1918, la Caisse de maladie a payé, en soins médicaux et pharmaceutiques, environ 10,000 fr. pour le traitement du 65 % de ses adhérents. L'épargne accumulée par les enfants s'élève à 16,255 fr. A Bulle, où il y a 211 mutualistes, la Caisse de maladie a payé, en 1918, 745 fr.; elle possède un fonds de réserve de 3242 fr., et l'épargne atteint un montant de 2432 fr. Les résultats des autres caisses d'épargne témoignent des mêmes heureux effets sociaux.

Le canton de Fribourg n'est pas le seul, en Suisse, à connaître les avantages des organisations qui nous occupent. Dans le canton de Vaud, les mutualités scolaires ont été fondées en 1907. L'étape nécessaire à la pénétration et à la diffusion de l'idée a été beaucoup plus courte que chez nous. Les pouvoirs publics ont pris en mains son extension. A l'heure actuelle, une Caisse cantonale d'assurance scolaire groupe plus de 20,000 enfants, appartenant à 203 sections. Tour à tour, de nouvelles communes se rattachent à la Caisse et décrètent l'obligation. A Genève également, une proposition d'organiser obligatoirement la Caisse d'assurance-maladie dans les écoles a été déposée et a fait l'objet d'une discussion favorable devant le Grand Conseil.

Le projet de loi fribourgeoise a pour but de généraliser dans notre canton les bienfaits de l'assurance infantile et de favoriser le développement de l'épargne scolaire.

Il est destiné à apporter aux enfants malades des soins moins tardifs et plus entendus, à favoriser la venue du médecin, à amener une meilleure hygiène dans la famille, pour les enfants pauvres comme pour les autres. Et, lorsque, après quelques années, des fonds de réserve suffisants auront été rassemblés, la mutualité scolaire ne se contentera plus de collaborer aux soins des enfants malades. Elle voudra faire quelque chose de plus: s'occuper des enfants faibles, de ceux dont la vie tient à un fil, prendre des mesures pour les fortifier, pour les empêcher de tomber malades, car, pour eux, tomber malades, c'est mourir; elle fera, en un mot, de la prophylaxie; c'est la race qui en profitera, et, partant, la collectivité tout entière.

L'un des plus aigus, l'un des plus graves problèmes économiques et sociaux qui se posent

dans notre canton est celui de l'assistance: il semble que les études qui se poursuivent n'ont pas apporté jusqu'ici une solution satisfaisante, puisque, malgré de fréquents rappels, on nous prie de prendre patience encore. L'assurance — sociétés de secours mutuels pour les adultes, mutualités scolaires pour les enfants — est l'un des moyens modernes recommandés par les économistes pour diminuer la gravité du problème de l'assistance.

Les résultats que l'on peut attendre de la pratique de la mutualité sont de deux sortes. En premier lieu, il y a la diminution immédiate des frais d'assistance, car la Caisse se substitue aux communes dans le paiement des frais de maladie, et cette diminution ne sera pas compensée par les subventions que les communes doivent accorder aux Caisses ou par le paiement qu'elles ont à leur charge de la cotisation des enfants pauvres. L'amélioration de la santé publique fera aussi sentir ses effets, mais à une échéance plus lointaine: les habitudes de solidarité et d'épargne que l'enfant aura acquises à l'école exerceront, durant le cours de sa vie, leur bienfaisante influence. Indirectement, la collectivité verra ses charges diminuer à mesure qu'augmenteront la valeur personnelle, la résistance à la maladie, l'habitude de l'épargne de ses membres. En faisant actuellement le sacrifice qu'on leur demande, les communes du canton travaillent pour une amélioration importante de leur situation financière dans l'avenir, amélioration qui ne peut que croître avec les années, lorsque l'idée mutualiste aura pris tout son essor.

Il est encore un point de vue à considérer: la Confédération subventionne les sociétés de secours mutuels. Le jour où tous les enfants de nos écoles primaires seront enrôlés dans la mutualité scolaire, elle recevra par un environ 120,000 fr. Les mutualités d'adultes, renforcées et revivifiées par de jeunes éléments, verront à leur tour leurs subsides augmenter et leurs frais diminuer. N'est-ce pas là un côté intéressant de la question?

Le second but du projet de loi est de cultiver chez les enfants l'esprit d'épargne. L'école fribourgeoise s'y est déjà essayée; mais, jusqu'ici, et sauf quelques honorables exceptions, la Caisse d'épargne scolaire n'a pas donné les résultats que ses promoteurs en attendaient. C'est qu'il a manqué à la Caisse d'épargne scolaire, ou chaque enfant apportait quand il le pouvait son obole, cet automatisme dans le versement de la cotisation qui enracine dans l'esprit de l'éleve la notion qu'on veut lui inculquer. La Caisse d'épargne scolaire atteindra tout son but si on peut greffer son organisation sur celle de la caisse-maladie, c'est-à-dire ajouter à la cotisation exigée chaque semaine pour l'assurance le versement d'épargne. Lorsque, au bout de quelques années, l'enfant devenu grand retirera son petit pécule, il sera tout étonné de recevoir un montant qui lui paraîtra disproportionné avec le modeste versement effectué; il se rendra compte alors du but poursuivi et gardera les précieuses leçons de son enfance.

La vertu réside dans un juste milieu; l'esprit d'épargne poussé trop loin peut engendrer l'avarice et la cupidité; ce danger est écarté dans le système préconisé. A la cotisation de l'assurance-maladie est liée l'idée de solidarité, d'appui mutuel; elle constitue le judicieux contrepois de l'exagération que pourrait apporter dans de jeunes intelligences une culture trop intense de l'épargne.

Le projet de loi ne songe pas à introduire l'obligation de l'épargne; celle-ci reste libre; en la joignant à l'assurance-maladie, le législateur donne aux caisses d'épargne scolaires le caractère légal qui leur a manqué jusqu'ici; leur développement ne peut qu'y gagner, et, dans quelques années, lorsque les cantons auront la tâche de collaborer à l'assurance-vieillesse, nous trouverons dans l'épargne adjointe à la mutualité scolaire le premier fondement de la nouvelle institution.

Il reste à tracer l'organisation de la mutualité scolaire.

Le règlement d'application découpera le canton en régions, comprenant de 300 à 600 mutualistes; dans la règle, et sauf l'exception des agglomérations importantes, les régions sont composées de plusieurs communes. Chaque classe forme une section de la caisse régionale et c'est entre les mains du maître que l'enfant dépose sa cotisation; chaque mois, le gérant de la Caisse régionale reçoit de l'instituteur, avec le bordereau correspondant, le montant recueilli. La caisse régionale est la base fondamentale de toute mutualité scolaire. C'est elle qui, recevant toutes les cotisations, effectue la séparation définitive entre les fonds appartenant à la Caisse-maladie et les sommes qui représentent l'épargne, propriété des petits mutualistes. C'est à elle que les médecins envoient le relevé de leurs visites et les pharmaciens la facture de leurs médicaments; c'est, en un mot, une Caisse de maladie qui s'administre elle-même sous le contrôle de la commission de district.

La gestion de l'épargne est complètement entre les mains de la Caisse régionale, c'est-à-dire qu'elle la conduit selon les règles d'une bonne administration, mais en toute liberté; par exemple, elle peut placer les fonds comme elle l'entend, faire appel au concours de la caisse d'épargne voisine, de la caisse Raiffeisen du lieu, de telle banque qui lui plaira. Ce système décentralisé a l'avantage d'intéresser, dans le milieu local, un grand nombre de personnes à la bonne marche de la mutualité scolaire. Il permet aux communes, par l'intermédiaire de leurs délégués, d'être toujours renseignées sur l'œuvre à laquelle elles doivent collaborer. La loi considère donc les caisses régionales comme des organes administratifs, des agences de la Mutualité scolaire. L'institution est gérée par une commission cantonale nommée par le Conseil d'Etat.

Pour que la loi proposée atteigne son plein effet social, qui est l'assurance de tous les enfants du canton, il faut encore un effort consi-

dérable, qui ne peut être accompli en quelques mois. Dans l'avant-dernier article, le projet laisse s'écouler une période de cinq ans avant l'introduction générale de la Mutualité scolaire obligatoire; on espère que, pendant ce laps de temps, des caisses régionales s'établiront peu à peu. Ceci ne peut concerner les parties du canton où, depuis plusieurs années déjà, la Mutualité scolaire exerce son influence éducative; pour ces localités-là, dès le 1^{er} janvier prochain, la loi entrera en vigueur.

Pouvons-nous maintenant, se demande en terminant M. Juge, en restant dans le domaine de l'assurance libre, créer les institutions, remplir les devoirs sociaux que le développement de la civilisation nous impose et nous imposera de plus en plus: améliorer la santé générale, diminuer les charges et rendre plus efficace l'action de l'assistance, donner aux enfants malades des soins plus abondants? Je ne le crois pas. Si nous voulons garder nos libertés politiques, notre indépendance cantonale, nous devons comprendre les exigences du temps et savoir faire au bien général le sacrifice de nos préjugés.

N'appelons pas liberté ce qui n'est souvent qu'individualisme, et craignons, en voulant défendre celui-ci, de mettre en péril notre souveraineté.

MISSION CATHOLIQUE SUISSE

Fribourg a pris une part considérable aux œuvres de charité et d'assistance qui, de tous côtés, se sont créées en Suisse, pour venir en aide aux victimes de la guerre. Quand on écrit l'histoire de ces œuvres, il faudra faire une place de choix à la « Mission catholique suisse », fondée, dès le début des hostilités, par le regretté Mgr Bovet et qui a pour président son vénéré successeur, Mgr Collard, évêque de Lausanne et Genève.

La Mission catholique suisse va cesser son activité. Son Comité directeur, composé de personnalités catholiques marquantes de notre ville, l'a annoncée dans le bulletin mensuel de la Mission, qui a commencé de paraître en février 1916, et dont le dernier numéro, qui porte la date de février-mars 1919, vient de sortir de presse.

Il ne saurait être question de donner, en ce moment, même un aperçu d'ensemble des travaux de la mission; il dépasserait de beaucoup les limites assignées à un simple article de journal. Ce ne sera possible qu'un peu plus tard, lorsqu'on aura pu extraire des archives de la Mission tous les renseignements utiles à un tel compte rendu. Du moins, sommes-nous heureux d'annoncer que le Comité a chargé l'un de ses membres, M. le chanoine Beupin, encore attaché à son secrétariat général, de coordonner tous les documents rassemblés et d'écrire une véritable Histoire de la Mission catholique suisse. Nous ne pouvons que nous féliciter d'une telle décision et du choix qui a été fait de M. le chanoine Beupin pour sa mise à exécution.

Après avoir liquidé ses « services de guerre » sous la forme qu'ils ont gardée jusqu'à ce jour, la Mission catholique suisse ne disparaîtra pas. Son Comité directeur entend bien ne pas se dissoudre et il en donne, dans le Bulletin mensuel, la raison, en des termes que nous croyons utile de reproduire:

« Nous estimons, et lions-nous, que la tâche à laquelle nous nous sommes voués, pendant la guerre, et qui fut, spécifiquement, l'aide religieuse et morale aux prisonniers et aux autres victimes du fléau, si elle est achevée, sous la forme que les circonstances nous ont amenés à lui donner, en un sens plus général, ne l'est pas et ne le sera jamais. Il y aura toujours, de par le monde, des malheureux auxquels il sera nécessaire de venir en aide, parce qu'il y aura toujours, non seulement en cas de guerre, mais en temps de paix, des intérêts religieux et moraux à promouvoir, à défendre ou à sauvegarder. »

Le Bulletin ajoute encore cette réflexion à laquelle nous sommes heureux d'applaudir: « Au cours de ces quatre années de travail intense, notre Comité n'a pas pu ne pas acquérir une certaine compétence, en matière d'assistance et d'organisation de secours; il a noué des relations avec une foule d'organisations, dans différents pays; à l'heure où tant de ruines, religieuses, morales et matérielles, sont à relever, il nous a paru regrettable de nous retirer de l'action charitable, d'une manière définitive et complète. »

Pour le moment, le comité n'a pris encore aucune décision quant aux formes à donner, dans l'avenir, à son activité. Il s'est contenté de décider la création d'un fonds de réserve, constitué par son actif à la fin de la liquidation de la Mission, et destiné à pourvoir aux premiers besoins des œuvres qu'il croira devoir entreprendre.

Le service des livres de la Mission continue à expédier dans les diocèses qui ont subi l'occupation allemande les livres disponibles par suite de la dissolution des centres d'internement suisses. Quelques envois ont été faits aussi aux œuvres suisses qui ont prêté leur concours à la Mission, au cours de la guerre.

Calendrier

Dimanche 6 avril

LA PASSION

SAINT CÉLESTIN, pape

Saint Césaire, pape de 422 à 432, fit condamner Nestorius par le concile d'Éphèse. Ce fut lui qui, le premier, introduisit l'usage de chanter les psaumes de David dans les offices.

Lundi 7 avril

SAINT NÉPESISE

Grippe, Influenza Siroline Roche

Catarrhe, aff. pulmonaires. Dans toutes les pharmacies.

Université de Lausanne

Ecole d'ingénieurs

COURS POUR GÉOMÈTRES

Durée des études: 4 semestres.

Les cours des 1^{er} et 2^{es} semestres s'ouvriront le 22 avril 1919. Inscriptions au Bureau de l'Université (Palais de Rumine). Les candidats peuvent se renseigner auprès de M. Hegg, à la Direction du Registre foncier, Cité, Lausanne. 2251

EN CAS DE DÉGÈS

adressez-vous aux

Pompes funèbres générales

Hessenmuller, Genton, Chevallax (S. A.)

Béat CORBOUD, représentant

Fribourg

Magasin et bureaux: rue de Lausanne, 66

Fabrique spéciale de Grand choix de CERCUEILS Téléphone COURONNES

Siège social: LAUSANNE

ÉPICERIE

A remettre petit commerce avec débit, vin et bière. S'adresser sous chiffres P 2079 F à Publicitas S. A., Fribourg. 2262

VIN DE FRUITS

Cidre clair, de poires ou de pommes, boisson saine et rafraîchissante, livrée à bon marché, dans fûts prêts, depuis 100-300 litres.

Eau-de-vie de fruits de 1^{er} qualité, depuis 40 litres au minimum.

Cidre et bière de Vve Krummenacher & Fils à SURESE (Lucerne). Médaille d'or pour vin de fruits de l'Exposition d'agriculture, Lausanne 1910. Médaille d'argent de l'Exposition nation. Berne 1914. 6 diplômes 1^{re} classe pour vins de fruits.

CAFÉ-RESTAURANT

Pour cause de santé, à vendre un café-restaurant, au centre de la ville de Fribourg. Ancienne renommée pour restauration et pension. S'adresser: Étude Wollhauser, notaire, 72, rue du Pont-Suspendu, à Fribourg.

Cure de printemps

Le plus puissant DÉPURATIF DU SANG, spécialement approprié à la

THÉ BÉGUIN

qui guérit: dartres, boutons, démangeaisons, clous, eczémas, etc., qui fait disparaître: constipation, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc.

qui purifie la circulation: des ulcères, varices, plaies, jambes enflées, etc.

qui combat avec succès les troubles de l'âge critique.

La boîte: Fr. 2.— dans toutes les pharmacies.

Dépôt: A FRIBOURG: Bourgnonecht & Gottrau, Lapp.

Semences de printemps!

Fromental, raygras anglais et italien, trèfle du pays et de Bretagne, luzerne, esparcette, pois des champs, toutes les graines potagères et fleurs, oignons à replanter, engrais pour fleurs, mastie à greffer, raphia, insecticide. Ne recommander.

Ernest G. VATTER, commerce de graines, cid-avant J. Wagner, FRIBOURG, rue du Pont-Suspendu, 79.

Montres - Bracelets "MUSETTE"

5 ans de garantie. 6-9 mois de crédit. 8 jours à l'essai.

Ancres 15 rubis. Haute précision.

Bracelet entr. 1^{re} qualité. Fr. 42.—

N° 504. Montre nickel blanc. Fr. 54.—

N° 505. Montre argent 1^{er} / 1000 cont. Fr. 54.—

Compte Fr. 10.— Par mois Fr. 5.—

N° 507. Montre or, 14 karats. Fr. 125.—

N° 508. Montre or, 18 karats. Fr. 140.—

Compte Fr. 30.— Par mois Fr. 15.—

Au comptant, 5 % d'escompte

Avec cadran et aiguilles lumineux Fr. 5.— en plus

Grand choix de Montres

Gratis et franco, demandez le catalogue illustré des montres « Musette » aux seuls fabricants:

GUY-ROBERT & C^{IE}

Fabrique « MUSETTE »

CHAU-DE-FONDS, rue Doubs, 71

Maison suisse renommée fondée en 1871.

Comptoir d'escompte & de crédit

AGENCE

de la BANQUE DE PAYERNE à Romont

Bureau ouvert tous les jours, de 9 h. à 4 h. et de 2 à 6 heures

à l'HOTEL DU CERRE, à Romont

1^{er} étage

Agent: M. Alexandre AYER ancien greffier du Tribunal

VELOS

Il vient d'arriver un stock de superbes bicyclettes 1^{re} marque militaire roulières et de dame

Vu l'achat avantageux, ces machines sont vendues à très bon marché. Venez vous rendre compte. Se recommander. P 1300 F 1414

Ch. HUSSILLIER, Cycles Romont.

A vendre

cinq mille litres de VIN de GRAND VAUX, premier choix. S'adresser à P. Gottrau, agent d'affaires, Fribourg. P 2014 F 2111

Chauffage central

Albert BLANC

La Prairie, 55, Peralles

TRANSFORMATIONS RÉPARATIONS

Soudure autogène

Téléphone 5.77 Téléphone 5.77

Domaine à louer

Le soussigné louera, par voie de soumission, dès le 22 février 1920, son domaine, de la contenance de 23 1/2 poses, situé à Courtepin (Lac).

S'informez des conditions et adressez les offres sous pli fermé, jusqu'au 15 avril 1919, au soussigné. Pour voir le domaine, s'adresser à M. H. Waber, forestier, à Courtepin.

Jean HOLLARD, Montiller, près Mont.

Fournitures générales

PHOTOGRAPHIE

ACTUELLEMENT, GRAND CHOIX en appareils neufs et occasion

Catalogues avec descriptions et prix QUATRE

chez SOHNELL Place St-François LAUSANNE

Vente de bétail

Le lundi 7 avril 1919, à 1 heure de l'après-midi, M. Alphonse Savoy, à Vuarnet (Atalens), exposera en vente, aux enchères publiques, son bétail comprenant: 10 vaches vélées ou prêtes au veau, 1 bouf. de 4 ans, 10 génisses de 1 1/2 an à 3 ans, dont une parée portante, 1 taureau de 20 mois, 5 veaux de l'année, ainsi que 10 brebis.

Tout ce bétail est de montagne.

Terms de paiement.

Vuarat, le 26 mars. 2219

L'exposant.

L'Onguent Philocomé

fait disparaître les démangeaisons, pellicules, et arrête la chute des cheveux; résultat certain et prouvé.

Préparé seulement par le Docteur S. A. F. Paris Lausanne. — En vente au prix de fabrique, au dépôt: A LA GERBE D'OR, rue de Lausanne, 33. P 10019 F 1172

Quelle industrie

ou grande exploitation agricole aurait mieux avec jardin, port, logement, ménage de 2 personnes et occuper le mari comme charretier? Entrée à convenir.

Offres S. U 1586 L. Publicitas S. A. Lausanne

OCCASION

A vendre 1 grille en fer forgé (portail) et une balustrade chez Daler Frères, Fribourg. 2250

OCCASION

Pour cause de départ vendre un moteur électrique force 2 HP, état neuf. S'adresser par écrit sous P 215 F à Publicitas S. A. Fribourg. 2304

†
Madame Eugène de Buman ;
Monsieur et Madame Hippolyte de Weck ;
Madame Ignace de Weck ;
Monsieur et Madame Henry de Buman,
ont la douleur de faire part de la perte
cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la per-
sonne de
Monsieur Charles DE BUMAN
leur beau-frère et oncle, décédé à Belfaux le
4 avril, à l'âge de 86 ans, muni des secours de
la religion.
L'enterrement aura lieu à Belfaux, lundi
7 avril, à 8 h. 1/2.

†
Monsieur Joseph Chabert-Rigolet et ses en-
fants : Auguste, Edith, Paul et Xavier, ainsi que
les familles Bapst et Bapst-Rigolet, de La Sallaz,
font part à leurs parents, amis et connaissances
de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver
par la mort de
Madame Marie CHAUBERT
née Rigolet
leur chère épouse, mère, sœur, belle-sœur, nièce
et tante, décédée mercredi, 3 avril, après de
longues souffrances, munie des secours de la
religion.
L'enterrement aura lieu à Pont-la-Ville, lundi,
7 avril, à 9 h. 1/2.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†
L'inspecteur scolaire et les membres du corps
enseignant du IV^e arrondissement ont le pro-
fond regret de faire part du décès de leur dé-
voué collègue
Mademoiselle Séraphine BONGARD
institutrice
Un avis ultérieur indiquera le lieu et l'heure
de l'enterrement.

Maison spéciale et de confiance
pour les agencements de bureaux

Grand choix de meubles modernes
Machines à écrire américaines

L. BORLOZ, 21, rue de l'Hôpital, Fribourg
— Téléphone 175 —



Herses à prairies
Herses-bécheuses

- Semoirs
- Charrues Brabant
- Buttoirs
- Faucheuses « Helvétia » et « Mo Cormlok »
- Faneuses
- Râteaux à cheval et à main
- Râteaux à andains
- Meules pour faucheuses
- Pompes à purin
- Pièces de rechange pour machines agricoles.

PRIX MODIQUES

E. WASSMER S. A., Fribourg

A VENDRE
Hôtel au Paon

sis à la Navarville, comprenant grand café, douze
chambres meublées, trois logements, etc. Excellente
affaire pour prendre sérieux.
S'adresser sous P 2348 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Maison à vendre

A Fribourg, dans nouveau quartier, jolie maison,
angle de rue, au soleil, construction hygiénique,
res-de-chaussée avec magasin et 3 étages.
S'adresser sous P 2348 F à Publicitas S. A.,
Fribourg. 2430

Vente de bétail et chédail

Mardi 8 avril prochain, dès 1 heure précise de
l'après-midi, devant son domicile, en ville, à Châtel-
Saint-Denis, Louis CARDINAUX, au même lieu,
exposera en enchères publiques, pour cause de fin
de bail, son bétail, consistant en : 10 vaches, vaches
prêtes ou vèlées, une génisse de 3 ans prête au veau,
1 couple de 3 1/2 ans, 1 taureau de 11 mois issu de
parents primés en 1^{re} classe, 6 génisses de 2 ans,
portantes, 2 génisses d'un an, 3 génisses de 4-5 mois.
Son chédail, soit : 1 voiture, essieux à patent,
2 chars de campagne, dont 1 à deux chevaux, 1 tom-
beret à purin, 1 fourgonnet, 1 hache-paille, 1 coupe-
racines, 1 capot de voiture ainsi que d'autres objets.
Tout le bétail est jeune, de montagne et pie rouge.
Terme pour le paiement, P 2276 F 2357
Châtel-Saint-Denis, le 25 mars 1919.
Louis CARDINAUX.

Avant de faire vos achats, consultez mes prix avantageux !



Envoi contre
remboursement.
Echange admis

Révèls de précision Wolter-Mœri
Garantie par écrit pour 3 ans
N° 245 Réveil avec grande cloche, souvenir
occupation de la frontière, mouvement de première
qual. réglé à la minute, sonnerie extra forte, avec
cadran lumineux Fr. 11.75

Pendulettes Wolter-Mœri
Garanties 3 ans
N° 290 Pendulette en bois sculpté, hauteur
18 cm., bon mouvement Fr. 2.75

C. WOLTER-MOERI Fabrique **La Chaux-de-Fonds**
d'horlogerie

Jeune fille

honnête et robuste, sa-
chant faire une bonne
cuisine bourgeoise, est
demandée pour le pre-
mier mai à Bulle, dans fa-
mille de trois personnes.
S'ad. sous P 764 B, à Pu-
blicitas S. A., Bulle.

**Bon comptable-
correspondant**

demande engagement
pour époque à convenir.
S'adresser à Publici-
tas, N. A., Bulle, sous
P 761 B. 2421

On demande

homme marié comme do-
mestique pour garder petite
campagne. 2423
S'ad. sous P 2345 F à Pu-
blicitas S. A., Fribourg

Allemand-Français

Demoiselle sérieuse et
instruite échangeerait con-
versation française contre
convers allemande.
S'adresser sous P 2259 F
à Publicitas S. A., Fri-
bourg. 2348

**La Ligue pour la conservation
de la terre fribourgeoise**

demande des domaines à ferme ou à acheter.
S'adresser à l'OFFICE D'INFORMATIONS,
à BULLE, dont le gérant sera lundi 7 avril, de
midi à 4 heures, au Café des Heritiers, à
Fribourg, et mardi 15 avril, de 10 heures à
1 heure, à l'Hôtel de la Croix-Blanche, à
Romont. 2395-417



STUCKY FRÈRES
Criblet, 1 FRIBOURG Criblet, 1
Sont spécialement recommandables :

LES MARQUES :
« Cosmos - Raleigh - Union »

La bicyclette Union-roulière, défilée toute
ces concurrentes par sa qualité supé-
rieure, sa durabilité, sa marche douce et
son prix modéré. Celle-ci n'est pas à
confondre avec des bicyclettes offertes
actuellement à de vilis prix.

AGENTS DE LA MOTOSACOCHE
Vente - échange
Grands ateliers de réparations

Vente de bétail et chédail

Pour cause de mise à bail, le soussigné ven-
dra par voie d'enchères publiques, devant son
domicile, à Romont, le lundi, 14
avril, à 9 heures du matin, son bétail et
chédail, soit : 17 vaches, vaches vèlées et repor-
tantes, 3 génisses de 2 ans, dont une portante,
4 génisses de 1 an, 1 taureau de 15 mois, 2
bovins, un de 3 ans et un de 2 ans, 6 veaux de
l'année, tout ce bétail, pie noir, est de monta-
gne et fait partie d'un Syndicat. Un muet avec
le bât, 2 truies et 3 porcs de 6 mois.
Chédail : 4 chars de campagne dont un à 2
cheval, 1 char à ressorts, 1 charrette à lait à
cheval, 1 faucheuse, 1 faneuse, 1 rouleau, 1 herse
à champ, 1 herse à prairie, 3 luges, dont une
avec chenquet, 1 hache-paille, 1 buttoir, 5 col-
liers de chevaux, 3 colliers de vaches, 12 co-
chettes et 2 chamouix, ainsi que beaucoup d'au-
tres objets trop long à détailler.
Payement au comptant. 2397-445
L'exposant : Joseph Delabays.

Envois à choix sans engagement pour l'acheteur
illustré de montres, chaînes, bijouterie, régu-
lateurs, réveils, sur demande gratis et franco.

Montres pour Hommes
accompagnés d'un bulletin de garantie pour 3 ans
N° 201 Remontoir ancre, boîte métal blanc 7.75
N° 207 Remontoir ancre, boîte métal blanc à
secondes, qualité I, 15. — qualité II 10.75
N° 107 Remontoir ancre de précision, mouve-
ment soigné, 15 rubis, boîte métal blanc 20. —
N° 209 Remontoir cylindre, boîte argent gu-
lonné, ancre argent soignée, 10 rubis 25. —
N° 217 Remontoir ancre de précision, forte
boîte arg. gal., cav. arg., mouv. tr. soigné, 157. 30. —

Montres pour Dames
accompagnées d'un bulletin de garantie pour 3 ans.
N° 203 R. montoir cylindre, boîte acier oxydé 12.50
N° 213 Remontoir cylindre, boîte argent
lanc ou ga. onne, 6 rubis 17.50
N° 215 Remontoir cylindre, boîte argent ga-
lonné, ancre argent à rubis 20. —
N° 214 Remontoir cylindre, forte boîte argent
galonné, cav. argent, mouv. soigné, 10 rubis 22.50
N° 212 Remontoir cylindre, très forte boîte
argent galon., cav. argent, mouv. soigné, 107. 25. —
N° 508 Pendulette très belle sculpture,
très bon mouvement 3.95
N° 704 Pendulette sculpture riche et
soignée, hauteur 24 cm., excellent mouva. 5. —

THÉÂTRE de FRIBOURG

Vendredi 4, samedi 5, dimanche 6, lundi 7 et mardi 8 avril
à 8 1/2 heures du soir
Dimanche, deux matinées à 3 et 5 h.
On projettera le film le plus intéressant et le plus sensationnel de la saison.

**20,000 LIEUES
SOUS LES MERS**

Ciné-roman d'après l'œuvre de
JULES VERNE
Accompagnement par orchestre

PRIX DES PLACES :
Loges de face, 3 fr. ; Loges de côté, 2 fr. ; Parquet, 2 fr. ; Parterre,
1 fr. 50. — Galeries centrales, 1 fr. 50 ; Galeries latérales, 1 fr.
Location chez M. VON DER WEID, magasin de musique

A l'occasion de la foire

le lundi 7 avril, à 3 h. de l'après-midi, aura lieu, au Théâtre,
une représentation extraordinaire du film
20,000 lieues sous les mers

Liquidation totale

Grands assortiments d'argenterie,
montres et bijouterie de tous genres
en or, argent et doublé. 2345-434
GRAND RABAIS
Horlogerie-Bijouterie **L. PEYFFER**
FRIBOURG

Vente d'immeuble

Ensuite de décision de l'assemblée communale et
sous réserve de ratification par l'autorité supérieure,
le conseil communal de Belfaux offre en vente, par
voie d'enchères publiques, l'immeuble précédemment
affecté à l'école des garçons de l'ancien cercle scolaire
Belfaux-Antofond, situé à proximité de la route canton-
nale comprenant maison d'habitation, assots, jardin
et fontaine intarissable.
La vente aura lieu le mardi 8 avril, à 2 heures,
dans une salle particulière, de l'auberge des XIII Cantons.
Pour renseignements, s'adresser à M. J. Litzat,
syndic, audit lieu.
Belfaux, le 4 avril 1919.
Par ordre : Le secrétaire communal.

ON DEMANDE
Jeune fille

pour aider dans petit mé-
nage de 3 personnes, et à
la campagne.
S'adresser à M. Justin
Monnerat, Laiterie,
Contraire. 2427

COMMERCÉ
denrées alimentaires

A LOUER
rue Romont

magasin

arrière magasin, caves.
S'adresser par écrit, sous
chiffre P 1039 F à Publi-
citas S. A., Fribourg.

ON VENDRA
aux enchères libres

le 7 avril, jour de la foire, devant le
N° 43, Grand'rue, Fribourg :
1 camion avec siège, essieux à patente
50 m/m, force 75 quintaux ;
1 Victoria à 1 ou 2 chevaux ;
2 harnais de trait complets, 2 balanciers, 1
palonnier ;
1 grelottière, 2 grandes bâches ; 1 paire patins
et divers petits articles, le tout en bon état ;
1 coupeuse avec potager.
Les objets seront exposés avant midi, à la re-
mise du N° 43.

VENTE PUBLIQUE

Pour cause de santé, le soussigné vendra en
enchères publiques devant son domicile à
Viviers-en-Ogoz, mercredi, 9
avril, à 1 heure précise de l'après-
midi son bétail, soit 2 vaches, un taureau
d'un an, une génisse de 1 an, une de 4 mois 1/2
et un veau de 15 jours.
Payement au comptant. 2339
L'exposant : Honoré Marchon.

ON DEMANDE
Jeune fille

pour aider dans petit mé-
nage de 3 personnes, et à
la campagne.
S'adresser à M. Justin
Monnerat, Laiterie,
Contraire. 2427

Tout aussi
solides et avantageux que pratiques
et de bon goût sont les ameublements
des ateliers d'ebenisterie

PFLUGER & C^o, Berne
GRAND'RUE, 10
Garantie. — Demandez catalogue

Crédit Foncier Suisse
ZURICH
avec succursale à Frauenfeld

Obligations foncières 4 %, Séries III & IV
EMPRUNT
de Fr. 10,000,000.— du 13 mai 1909

Nous offrons aux porteurs de nos obligations foncières 4 %, séries
III et IV, qui peuvent être dénoncées à partir du 1^{er} mai 1919, la
PROLONGATION

de ces titres, en reportant de quatre années le délai de dénonciation,
c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} mai 1923, en augmentant le taux d'intérêt
à 5 %.

moymnant estampillage et en payant en même temps une prime
de prolongation de 1 %.

La cote de ces titres à la bourse sera maintenue.
Les titres mentionnés ci-dessus seront acceptés pour leur prolon-
gation dès aujourd'hui

aux guichets de nos sièges à Zurich et Frauenfeld,
chez Messieurs Weck, Eby & C^o, à Fribourg.
LA DIRECTION.

CHRONOMÈTRES INNOVATION
Vente directe du fabricant aux particuliers.
5 ans de garantie — 10 mois de crédit — 8 jours à l'essai
MODELE SPECIAL DE LA MAISON.

Mouvement ancre 15 rubis, boîte ar-
gent 11^{1/2} mm, contrôlé, très forte.
Dessus en relief (Modèles de poche).
Accepté fr. 20.— Par mois fr. 5.—
La même montre que ci-dessus avec
boîte à couvercle, fond de derrière
avec décor « Guillaume-Tell ».
N° 321 Fr. 73.— au comptant.
Fr. 60.— à terme.
Accepté fr. 20.— Par mois fr. 8.—

Pensez aux grands avantages
de notre système de vente
« Innovation ».
Réglage de précision.
Plus de 25,000 chronomètres
« Innovation » en usage.
Nombreuses lettres de félicitations.

Fabrique Innovation
A. Matthey-Jaquet
La Chaux-de-Fonds

Maison de confiance et de vieille
renommée. — Fondée en 1840.
« Innovation » en usage.
Toujours intacte, jamais égarée.
Demandez nos catalogues
gratis et franco.

Beaux choix de régulateurs, réveils et bijouterie.
Agents sérieux et honorés demandés.
Indiquer le nom du journal.

ON DEMANDE
Jeune fille

pour aider dans petit mé-
nage de 3 personnes, et à
la campagne.
S'adresser à M. Justin
Monnerat, Laiterie,
Contraire. 2427

COMMERCÉ
denrées alimentaires

A LOUER
rue Romont

magasin

arrière magasin, caves.
S'adresser par écrit, sous
chiffre P 1039 F à Publi-
citas S. A., Fribourg.

ON VENDRA
aux enchères libres

le 7 avril, jour de la foire, devant le
N° 43, Grand'rue, Fribourg :
1 camion avec siège, essieux à patente
50 m/m, force 75 quintaux ;
1 Victoria à 1 ou 2 chevaux ;
2 harnais de trait complets, 2 balanciers, 1
palonnier ;
1 grelottière, 2 grandes bâches ; 1 paire patins
et divers petits articles, le tout en bon état ;
1 coupeuse avec potager.
Les objets seront exposés avant midi, à la re-
mise du N° 43.

VENTE PUBLIQUE

Pour cause de santé, le soussigné vendra en
enchères publiques devant son domicile à
Viviers-en-Ogoz, mercredi, 9
avril, à 1 heure précise de l'après-
midi son bétail, soit 2 vaches, un taureau
d'un an, une génisse de 1 an, une de 4 mois 1/2
et un veau de 15 jours.
Payement au comptant. 2339
L'exposant : Honoré Marchon.

ON DEMANDE
Jeune fille

Français, allemand
Leçons particulières par
Suisse, institutrice ex-
périmentée dans l'ensei-
gnement des adultes, ayant
séjourné à l'étranger. Ré-
férences de 1^{er} ordre.
S'adr. de 5 h. à 6 h. 1/2,
et des 8 heures du soir,
au Faneon. 2046

Oscar MOULLET
Infirmier masseur, dipl.
Ventouses, sondages,
Cours aux pieds,
ongles incarnés.

Seins aux malades à domicile.
Reelle des maçons, 237

ON DEMANDE
pour tout de suite, à Ge-
nève,
jeune fille

pour tout faire, 20-30 ans.
Petit ménage de deux
personnes et enfant. Bons
gages et bon traitement.
Offres avec photo, M.
Badel, 19, rue du Co-
lombier, Genève.

OCCASION
A VENDRE

2 soufflets de forge, mo-
dèle français.
1 machine à étamer,
1 machine à cintrer.
Adresse à G. Schaeffer,
Paris, 15. 2413

Machines à écrire
d'occasion
1 Underwood, 1 japy,
etc.
1 non visible pour
135 fr.

Louis BORLOZ, Fribourg
Téléphone 175

FABRICANT
de bûche, savon et
huile végétal, désire
entrer immédiatement en
relations, dans toute la
Suisse, avec représentants
sérieux.

Ecrire : L. GUTTIV,
Fabricant à Salen
(France).

BANDAGES HERNIAIRES

Grand choix de banda-
ges élastiques, garnis
nouveau, très pratiques,
plus avantageux et infini-
ment meilleur marché que
ceux vendus jusqu'à ce
jour.

Bandages à ressorts
dans tous les genres et à
très bas prix. En indiquant
le côté, ou s'il faut un dou-
ble et moyennant les me-
sures, j'envoie sur com-
mande.

Discrétion absolue,
chez
**G. Germond, sellier,
PAYERNE.**

Aux grands
Magasins de meubles

Th. STRUB
2, rue Marcello, 2
Téléphone 626.

vous trouvez toujours
prêts à être livrés
chambres à coucher,
salle à manger et meu-
bles en tous genres.
PRIX AVANTAGEUX.

A vendre ou à louer
au Lac-Noir un
chalet neuf

avec 7 chambres, deux
cuisines, une cave, une
remise et deux grands et
beaux jardins.

Pour de plus amples
renseignements, s'adresser
à la Caisse d'épargne
et de prêts, à Pifan-
yon. 2130

Fr. BOPP
Ameublements
rue du Tir, 3, FRIBOURG

Toiles cirées
fournitures pour literie

175 fr.
Bicyclette
Touriste
à double
et solide, garde-boue, frein,
selle cuir, sacoche et ou-
tillage, complète sans pneus
Soly la Fr. 225.— route
libre, 2 freins, Fr. 250.—
de Dame, Fr. 270.— Mi-
llière, Fr. 260. Envelop.
Michelin-Soly, Fr. 15.50
et 16. Chambre à air, id.
Fr. 8.50, 9.— et 9.50 la,
Catalogue gratis, Louis
Ischy, fab., Payerne.

MODES

Exposition Modèles de Paris
à partir de lundi 7 avril
M^{lle} LAUGIER,
11, Grand'Rue (1^{er} étage).

Auto-Transports FASEL

Transports par camions
automobiles

FRIBOURG, Route Neuve, 11, à proximité de la gare
informe le public qu'il se charge de tous transports, déménagements, matériaux de construction, etc.
Camions spéciaux pour transports de longs bois.
SERVICE RAPIDE. TÉLÉPHONE 68.

CALORIE

Chauffages centraux
Installations sanitaires
Installations pour entrer les possesseurs par le rideau
Téléphone 1.44. 24a, Grand'Fontaine.

Sucrerie & Raffinerie d'Asberg S. A.

Avia est donné aux planteurs de betteraves sucrières que le dépôt des graines se trouve chez
M. VORLET, Ecole régionale à DOMODIER-DOMPIERRE
pour le rayon de la Basse-Broye fribourgeoise et vaudoise. Un semoir sera à la disposition des planteurs en temps utile. 2184

LA SUISSE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE
ET CONTRE LES ACCIDENTS

LAUSANNE
FONDÉE EN 1868
Renseignements gratuits par
Agence générale
G. WAGNIÈRE, Beaugard, 8, Fribourg
Téléph. 873

Rodolphe Zürcher

MÉCANICIEN
Planche Inférieure, 273, Fribourg

Installation de transmissions
Réparations de machines agricoles en tous genres. — Pièces de rechange, etc.
TÉLÉPHONE 412
Se recommande. P 2305 F 2394

Magasin de meubles

Prêt à livrer

Fr. BOPP, tapissier-décorateur
Rue du Tir, 8 -- FRIBOURG
MAISON DE CONFIANCE

Avant d'acheter vos meubles, visitez a. v. p. nos magasins richement assortis en :
MEUBLES EN TOUTS GENRES
LITERIE SOIGNÉE
TROUSSEAUX COMPLETS
MEUBLES FANTAISIE POUR CADEAUX
BUREAUX AMÉRICAINS
GLACES-TABLEAUX-ENCADREMENTS
PAPIERS PEINTS, ETC.

Prêt à livrer

RÉPARATIONS

Verre à vitres

PRIX AVANTAGEUX
Réparations en tous genres
de vitrerie et vitraux

CHEZ
L. KOWALSKI, vitrier
FRIBOURG, Criblet, 12

FONTAINIER

Le soussigné informe l'honorable public qu'il a été établi à son compte et se recommande pour tous les travaux de captation, de canalisation et de drainage, comme aussi pour toutes installations de pompes, etc.
Fribourg, le 4 avril 1919.
François MEUWLY,
Planche Inférieure, 260.

DIALOGUE D'INSECTES



LES ABEILLES. — Où sont donc les fleurs qui répandent ce parfum ?
LES PAPILLONS. — C'est tout simplement cette jeune femme dont l'haleine est parfumée parce qu'elle se sert du DENTOL.

Le Dentol (eau, pâte, poudre et savon) est un dentifrice à la fois souverainement antiseptique et doué du parfum le plus agréable. Créé d'après les travaux de Pasteur, il empêche aussi et guérit sûrement la carie des dents, les inflammations des gencives et de la gorge. En peu de jours, il donne aux dents un blanc éclatant et détruit le tartre.

Il laisse dans la bouche une sensation de fraîcheur délicieuse et persistante. Mis pur sur du coton, il calme instantanément les rages de dents les plus violentes. Le Dentol se trouve dans toutes les bonnes maisons vendant de la parfumerie. Dépôt général : Maison Frère, 19, rue Jakob, Paris.

Le Dentol est un produit français.
En vente chez MM. Bourgnecht & Gottrau, Pharmacie centrale, Fribourg.
Dépôt général pour la Suisse :
G. Vinci, rue Gustave Revalidod, 8, Acacias, Genève.

CASINO SIMPLON

Programme du dimanche 6 et du lundi 7 avril, à 8 1/2 heures du soir
Dimanche, matinée à 3 heures

QUO VADIS

A LA DEMANDE GÉNÉRALE
Irrévocablement la dernière fois à Fribourg. Tout le monde voudra le revoir
Location : Magasin de cigares de M. FELDMANN, rue de Romont, 5

Pharmacie d'office
pour service de nuit du 5 au 11 avril 1919
Pharmacie
Bourgnecht & Gottrau,
Rue de Lausanne.

Semences fourragères

CONTROLÉES
Trèfles (par sans cascade)
Frustril, Fensse, Raygras, Tyrales
Dactyl, Pélage, Luzerne, etc.
CHEZ
F. GUIDI, rue des
Charoines, 121, Derrière
St-Nicolas
FRIBOURG
Auto-Motobus-Hélicoptères

OCCASION

A vendre plusieurs complets de taille moyenne, quatre manèges, chapeaux et jaquettes.
Téléphonie, rue de l'Hôpital, 25. 2108

Guérison complète du
GOÛTRE et des
Glandes

par notre Friction anti-goûtreuse "Stremman" qui remédie efficacement et rapidement à tous les troubles atoniques.
Prix 1/2 flac., 3 fr.; 1 flacon 5 fr.
Prompt envoi au dehors par la pharmacie du Sura, Bienne.

A REMETTRE

on ville, une petite institution pour préparation aux examens et cours de langues. Un certain nombre d'élèves internes est assuré. 132
O. écrits a. P 7 F à Publicitas S. A., Fribourg.

AUTO

A vendre d'occasion petite voiture, Torpédo 4 places, en bon état, prix avantageux.
S'adresser chez Daler Frères, Fribourg.

A VENDRE

de gré à gré, une jolie maison indépendante, près de la gare, avec eau et lumière élect., porcherie, atelier, hûcher, jardin et parcelle de terrain, il a le désir.
S'adresser à Joseph Jaquet entrepreneur, Grolley. 2277-425

PETER, CALLER, KOHLER

Chocolats Suisses, S. A.
LA TOUR-DE-PELIZ, près Vevey

Paiement du dividende
et deuxième versement sur les actions nouvelles.

Conformément aux décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 29 mars 1918, le
PAIEMENT DU DIVIDENDE
afférent à l'exercice 1918, aura lieu dès le 15 avril, à raison de
Fr. 22.- par action
contre remise du coupon N° 8

simultanément avec le versement sur les actions nouvelles, sur les actions nouvelles émises en 1918, de
50 francs par action

à nos caisses de La Tour-de-Pelitz, Orbe et Broc, ainsi qu'après de
Lausanne : Banque Fédérale S. A.
Société de Banque Suisse.
Union de Banques suisses.
MM. Branjerun et C^{ie}.
M. Edmond Chavannes.
MM. Morel, Chavannes et C^{ie}.
Vevey : Banque Fédérale S. A.
Banque William Guénod et C^{ie}, S. A.
MM. Cuenod et Gantard et C^{ie}.
Montreux : Banque William Guénod et C^{ie}, S. A.
Genève : Société de Banque Suisse.
Union Financière.
MM. Chavannes et C^{ie}.
MM. Paillard et C^{ie}.
Fribourg : Banque de l'Etat.

Les certificats provisoires représentant les actions nouvelles devront être remis aux domiciles de souscription qu'il ont perçu le premier versement de libération et qui les échangeront contre les titres définitifs.
La Tour-de-Pelitz, le 29 mars 1919.
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

J. DAGUET-PAULY

Installations sanitaires
Toilettes. Bains. Buanderie
Magasin - Route des Alpes
FRIBOURG - Téléphone 6.62

Vente d'immeubles

Mardi 22 avril 1919, de 2 à 4 heures après midi, M. Antoine Meyer, à Lentigny, vendra aux enchères publiques, les immeubles qui possèdent à Lentigny, comprenant logement, hâtelier, épicerie avec mobilier accessoire et jardin.
L'avenue aura lieu à l'Anbergement de Corcelles (Attalen) Et en cas de non vente, ces immeubles seront mis en location.
Pour renseignements, s'adresser à J. Tache, not., Châtel-Saint-Denis. 2356

Demoiselle

de très bonne famille, demande place comme
VOLONTAIRE
auprès de grands enfants, avec vie de famille. Deux langues, français et allemand. Le traitement est une chose accessoire. 2409
S'adr. à Publicitas S. A., Fribourg.

Famille suisse demande

institutrice
catholique, diplômée, brevet primaire, pour deux garçons 7 et 9 ans.
Offres avec prétentions, salaire, photographie, âge et références sous chiffres P 890 M à Publicitas S. A., Montreux. 240

Une pèlerine

D'ENFANT
a été trouvée au théâtre, pendant les représentations cinématographiques. La réclamer à la Police locale. 2343



Fr. 59.- payable à fr. par mois, montre argent, cuvette, anneau argent, mouvement soigné, acier 15 rubis, spirale Breguet, balancier coupe, boîtier enroulement décoré.
Fr. 49.- montre argent, acier 15 rubis, spirale Breguet, balancier coupe, ad et occupé. — Fr. 58.- boîte argent, mouvement cylindrique. — Fr. 69.- chronomètre Mitzpa, très forte boîte argent, 10 ans de garantie. Chaque montre est garantie sur facture.
D. ISOZ, Sablon, 29, Neuchâtel, télégraphes aux mêmes conditions.

Trois jolis

PIANOS

d'occasion à vendre 600-800-800 fr. Tous nos instruments sont garantis.
Maison Fetsch, frères, Vevey. 2399

ON DEMANDE

une
FILLE
robuste, sachant faire la cuisine et les travaux du ménage. Bons gages.
S'adr. à Publicitas S. A., Bâle, sous P 744 B.

ON DEMANDE UN

garçon de cuisine
pour faire les commissions et les travaux de propreté de la maison.
Garde si possible immédiate.
S'adresser chez Alfred Welssenschach, 80, rue de Lausanne. 2108

JEUNE FILLE

connaissant les travaux de ménage et de cuisine demande place.
S'adresser par écrit, sous chiffres P 2310 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Maison de la Planchette

demande capable
dactylographe
connaissant le français et l'allemand.
Faire offres par écrit, en indiquant les références à Publicitas S. A., Fribourg, s. P 2273 F.

Demoiselle

dactylographe connaissant l'allemand et tous les travaux de bureau demande place stable.
Offres sous P 2243 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE

une jeune fille
sachant faire le ménage et connaissant un peu la cuisine. Pas de lessive à faire. Gages d'après ta portée. Entrée pour le 7 avril. Si possible, envoi de la photographie.
S'adr. à H. Hessli, successeur de la boucherie H. Petrequin, à Bex (Vaud). 2356



Un tel changement merveilleux est le fait du KOLA-DULTZ

Le meilleur stimulant naturel pour le cerveau et les nerfs. L'honneur, le raisonnement, l'activité, comme tout mouvement du corps dépendent du cerveau.
La lassitude, l'abattement, l'épuisement et la faiblesse du corps en général sont des signes de manque de force vitale. Si vous voulez vous sentir toujours gai, avoir la tête libre et le jour d'une bonne mémoire, si vous voulez que le travail et les fatigues soient aisément supportés, prenez du Kola-Dultz. C'est l'aliment naturel pour stimuler le cerveau et le corps, purifiant et rafraîchissant en même temps le sang, agissant ainsi, tout en donnant la force, sur tous les organes du corps. Le Kola-Dultz.

vous procurera la joie de vivre et de travailler
une sensation constante de jeunesse et de vigueur, garantie du succès et du bonheur.
Prenez le Kola-Dultz pendant un certain temps tous les jours, il fortifiera votre organisme, la faiblesse disparaîtra et, sous son influence, vous serez plein d'esprit d'entreprise.
Le Kola-Dultz est recommandé par les comités médicaux du monde entier; il est employé dans les hôpitaux et sanatoriaux pour malades des nerfs.

Demandez l'envoi gratuit du Kola Dultz
On vous offre l'occasion de visiter votre organisme. Ecrivez-moi une carte postale avec votre adresse exacte, je vous enverrai tout de suite gratis et franco un échantillon de Kola-Dultz, suffisant pour vous faire du bien et pour vous permettre d'apprécier sa force surprenante. S'il vous convient, vous pourrez en commander davantage, mais écrivez tout de suite avant que vous puissiez l'oublier.

MAX DULTZ, Heiden 307
Kola-Dultz est en vente dans toutes les pharmacies et drogueries. Des échantillons ne sont expédiés que par le fabricant. 2393

MUSIQUE

Solège, piano (musique à 2 pianos à 8 mains), chant, chant grégorien, orgue (son accompagnement), harmonie, cor (premier). — Jos. GOENAT, une organe et maître de chapelle à Lunéville, chef d'orchestre du Théâtre de la Passion, Nancy, en 1912, prof. de musique au Collège Saint-Michel. 2317

DACTYLO-OFFICE

Machines à écrire américaines
Rue de Lausanne, 6, Fribourg, Tél. 359

FOURNITURES & ACCESSOIRES

pour tous systèmes
de Machines à écrire

WEGAN HOTEL

DÉSIREZ-VOUS représenter une fabrication d'huiles et savons ?
Des maisons de 1^{er} ordre vous feront des offres en écrivant à la Société Méridionale de Produits, à Salon (B. d. R.) France.

VENTE DE FAUX

de qualité supérieure, marchandises disponibles en Suisse, décors fins, larges, demi larges et étroites, modèles et longueurs adaptés pour toutes les contrées de la Suisse, à prix de fabrication, sans crainte de la concurrence en petites et grandes quantités. Rabais spécial pour des achats de quelque importance. Vente aux négociants seulement, en cas d'indication des adresses sur place ou des relations existent déjà.
Fr. BAUER, représentant, Lugano-Paradiso. 2 63

Vente de betail

Le soussigné vendra en enchères publiques devant son domicile, à Prognens, à 15 minutes de la gare de Semales, le vendredi, 11 avril, dès 1 heure de l'après-midi, tout son betail consistant en :
10 vaches, dont 3 prêtes au veau, 5 génisses de 2 et 1 an, 4 veaux de l'année, dont 2 mâles, 2 jeunes truies portantes et 3 brebis.
Ce betail pie noir, est de choix et de race laitière et fait partie d'un Syndicat. Eventuellement il y aura une certaine quantité de Join et regain, sous condition, à distribuer ou à consommer sur place.
Payement au comptant.
L'exposant : Jules Giller.

LA MONTRE "LEMANS"

est très appréciée pour sa construction robuste et son Réglage parfait

Exécutez Sûre Éléante



Garantie sur facture

No 115 Ancres, 15 rubis, nickel fr. 38.-
No 342 Ancres, 15 rub., argent = 45.-
No 352 Ancres, soignée, argent = 50.-
No 362 Ancres, précision, arg. = 58.-
No 372 Chronomètre argent = 75.-
Cadran radium, 8 fr. en plus
- Facilités de paiements -
- 5 % escompte au comptant -
Montres pour Dames et Messieurs en or, argent, tous genres.
— ENVOIS A CHOIX —
E. ORY-PERINAT
Comptoir d'horlogerie
DELEMONT
— Maison de confiance —